



Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique

Commission Nationale des Activités Cyclistes

REGLEMENTS NATIONAUX CYCLOSPORT – CLM - CYCLOCROSS ET DES CHAMPIONNATS NATIONAUX

PREAMBULE

Les compétitions « Cycloport » se développent dans le cadre de la pluridisciplinarité sportive, de règle à l'Ufolep. A l'occasion des épreuves « cycloport », veillons à ce que l'esprit et la philosophie de l'UFOLEP, « Tous les Sports Autrement », soit respectée.

Le premier but recherché est l'effort sportif et le dépassement de soi. Afin de conserver cet esprit désintéressé dans le sport, le (la) vrai(e) sportif(ve) ne se cantonne pas dans ce type d'épreuves, mais participe également aux activités cyclistes organisées dans le cadre de l'UFOLEP et s'efforce de collaborer à l'organisation d'une (ou plusieurs) épreuve(s) proposée(s) par son association ou sa commission départementale.

Les épreuves Cycloport UFOLEP sont ouvertes aux licenciés UFOLEP, titulaires d'une carte « Compétiteur Cycloport », à condition que la licence porte la mention « Cycloport Compétition », code activité 26012.

Après accord du Comité Départemental UFOLEP, ces épreuves peuvent être ouvertes aux licenciés des autres fédérations dans la limite des catégories admises à l'Ufolep.

L'association qui ouvre sa manifestation à des non-licenciés UFOLEP « Cycloport » devra respecter les obligations définies dans la fiches 10B

Les non-licenciés dans une fédération sportive de cyclisme ne sont pas admis dans les épreuves « cycloport » ouvertes.

SOMMAIRE

N° FICHE	OBJET	CONTENU	MISES A JOUR
REGLEMENTATION GENERALE			
LE CYCLOSPORT – LE CLM – LE CYCLOCROSS A L'UFOLEP			
2	La santé des sportifs	Certificat médical - Contrôles médicaux (lutte contre le dopage) L'AUT (Autorisation pour Usage Thérapeutique) Surclassement des Jeunes et ses conséquences	30/10/2024
3	Licence Ufolep Carte Compétiteur : « CycloSPORT » ou « Cyclocross »	Validité Délivrance - Qui y a accès ? Validité	30/10/2024
4	La double licence – La triple licence	Qui y a accès ? Choix de la fédération	15/12/2023
5	Les différentes épreuves UFOLEP et les circuits CycloSPORT CLM Cyclocross	Ouverture des épreuves Catégories en vigueur en fonction des épreuves : - Catégories d'âge - Catégories de valeur Catégories 4a et 4b	30/10/2024
6	Nombre participations Distances - Braquets (cycloSPORT) Durée des épreuves (cyclocross)	Selon les catégories de valeur adultes Selon les catégories d'âge « Jeunes » Les épreuves à étapes	30/10/2024
7	Attitude dans la pratique Règles générales pour les compétiteurs	Attitude au cours de l'épreuve Matériel utilisé (cycloSPORT - CLM - cyclocross) Cyclocross – Conditions de changement de vélo Interdiction des oreillettes et caméras Dossards et/ou plaques Tenue vestimentaire Sanctions disciplinaires	30/10/2024
8	Mutations	Deux types de mutation Processus à respecter Respect des catégories acquises dans le département quitté	20/06/2015

REGLEMENTATION GENERALE ACCES A LA CARTE COMPETITEUR « CYCLOSPORT » ou « CYCLOCROSS » CLASSIFICATION EN CATEGORIES DE VALEUR			
9	Licenciés Adultes Ufolep Masculins	Nouveaux licenciés n'ayant jamais pratiqué le cyclisme Nouveau licencié prenant une double licence Licenciés Ufolep pratiquant le VTT Retour à la pratique d'anciens licenciés UFOLEP En simple ou double licence	30/10/2024
10	Licenciées Adultes Ufolep Féminines	Nouvelles licenciées n'ayant jamais pratiqué le cyclisme Licenciées Ufolep pratiquant le VTT Retour à la pratique d'anciennes licenciées UFOLEP En simple ou double licence	30/10/2024
10 B	Epreuves ouvertes aux « Autres fédérations »	Classification en catégories de valeur Ufolep Masculins et Féminines	30/10/2024
11	Adultes Masculins FFC et ex-FFC Licenciés UCI	En simple ou double appartenance	15/12/2023
12	Adultes Féminines FFC et ex-FFC Licenciées UCI	En simple ou double appartenance	30/10/2024
13	Juniors FFC Masculins	Fiche supprimée	
14	Adultes Masculins FSGT et ex-FSGT	En simple ou double appartenance	15/12/2022
15	Adultes Féminines FSGT et ex-FSGT	En simple ou double appartenance	30/10/2024
16	Adultes Masculins et Féminines Triathlètes	En simple ou double appartenance	30/10/2024
17	Changement de catégorie de valeur : Cycloport (2 ^e et 3 ^e catégories, 4a et 4b) Cyclocross (2 ^e et 3 ^e catégories)	Barème des montées Inscription des résultats sur la carte « Compétiteur » Supériorité manifeste Demande de descente en catégorie inférieure	30/10/2024
REGLEMENTATION POUR L'ORGANISATION D'UNE EPREUVE			
18	Organisation matérielle d'une épreuve	Calendrier Formalités Administratives Engagements – Dossards Départs – Tour « rendu » Sécurité (circulaire ministérielle de février 201 Nombre de concurrents autorisé Direction de l'épreuve et commissaires Véhicules d'organisation Arrivées et classements, réclamations, récompenses.	30/10/2024

REGLEMENTATION DES CHAMPIONNATS NATIONAUX			
19	Généralités	Conditions de participation Dates d’organisation Catégories et nombre participants/département Surclassement des Jeunes Processus d’engagement Contrôles techniques Contrôles médicaux Amendes et réclamations Sanctions Maillot de Champion National	30/10/2024
	Spécificités « Cycloport »	Distances Nombre de concurrents/catégorie Classements et titres Récompenses	
	Spécificités « CLM »	Circuits et distances (CLM.individuel et par équipes) Tirage au sort et ordre des départs Véhicules d’assistance Commissaires de route Classements et titres Récompenses	
	Spécificités « Cyclocross »	Circuit pour Jeunes 15/16 ans et Adultes Circuit pour Jeunes 13/14 ans Durée des épreuves Changement de matériel Classements et titres Récompenses	
FORMULAIRES			
20	Demande individuelle de carte cycloport		30/10/2024
21	Demande individuelle de carte cyclocross		30/10/2024
22	Demande de dérogation		30/10/2024
23	Mutation		30/10/2024

Document mis à jour le **30 Octobre 2024**.
 La Commission Nationale des Activités Cyclistes

A/ LA SANTE DES SPORTIFS

Toute pratique sportive implique le respect de la législation

Réf. « **Règlement Médical** » dernière version en vigueur (site **UFOLEP Nationale**).

A-1 / CERTIFICAT MEDICAL pour la pratique du cyclisme

- **Homologation de la licence pour la pratique des Activités Cyclistes.**

L'homologation de la licence suit les règles générales de l'UFOLEP :

- **Licence MULTISPORT + est obligatoire.**

Sur cette licence, ne pas oublier de faire porter le code de toutes les activités « à base de cyclisme » de compétition, que le licencié peut éventuellement pratiquer (CycloSPORT : 26012 – VTT.Compétition : 26042 – Epreuves combinées avec activités cyclistes ou VTT : 26022) D (Dirigeant).

Majeurs :

- **Le certificat médical, n'est plus obligatoire (Décret no 2022-296 du 2 mars 2022), le licencié remplira un questionnaire de santé (cerfa_15699-01), lui permettant de déceler d'éventuels facteurs de risques qui nécessiteront, le cas échéant une visite médicale annuelle. Sinon, il attestera auprès de la fédération que tel n'est pas le cas.**
- **Sans pratique sportive : licence D (Dirigeant).**

Mineurs :

- **Le certificat médical n'est plus obligatoire (Décret no 2021-564 du 7 mai 2021), que ce soit pour une 1ère inscription, ou un renouvellement de licence. Il est remplacé par un questionnaire de santé permettant de déceler d'éventuels facteurs de risques, qui nécessiteront, le cas échéant une visite médicale annuelle. Sinon, il attestera auprès de la fédération que tel n'est pas le cas. Il est préférable qu'il soit complété par l'enfant lui-même, lorsque le parent estime qu'il est en âge de le faire**

A-2 / CONTROLES MEDICAUX

- **Référence au Règlement Disciplinaire de l'UFOLEP relatif à la lutte contre le dopage humain (voté lors de l'AG de Chartres le 12.04.2008.**

- **L'usage des stimulants et produits dopants est interdit.**

Afin de sauvegarder la santé des sportifs, des contrôles peuvent être effectués, sans préavis, à tout moment, après un entraînement, lors d'une épreuve ou d'un championnat, par un médecin mandaté par le Ministère de la Jeunesse et des Sports ou l'une de ses Directions régionales.

Le contrôle se déroule actuellement sous la forme d'un prélèvement d'urine dont les échantillons sont expédiés, pour analyse, au Laboratoire National de Lutte contre le Dopage.

- **Il appartient à chaque sportif de s'assurer, à l'issue d'une épreuve, s'il y a ou non, contrôle et s'il a été retenu pour subir celui-ci.**

Les coureurs sont convoqués aux contrôles à l'aide d'un formulaire de notification. L'organisateur est tenu de fournir au moins une escorte pour chaque coureur devant se soumettre à un contrôle. L'escorte restera à proximité du coureur, l'observera en permanence et l'accompagnera au poste de contrôle. Si aucune escorte n'est présente, le coureur se rendra immédiatement au poste de contrôle anti-dopage.

L'absence d'une escorte ne pourra en aucun cas justifier le fait que le coureur ne se soit pas présenté dans les délais au poste de contrôle anti-dopage.

- L'organisateur est tenu de prévoir, pour le bon déroulement du contrôle médical, un local adéquat composé de trois pièces distinctes, la première pour l'attente, la seconde pour les opérations administratives et la troisième pour le prélèvement, avec toilettes et eau courante. Outre table et chaises, l'organisateur doit prévoir de déposer dans la pièce pour le prélèvement, des bouteilles d'eau minérale capsulées, en quantité suffisante.
- En cas de contrôle positif, la Commission Nationale de lutte contre le dopage de 1^e Instance de l'UFOLEP sera saisie du dossier.

A-3 / L'A.U.T. (Autorisation accordée pour Usage Thérapeutique).

- Pour qu'elle soit valable, une AUT doit respecter la procédure de déclaration en vigueur.

Référence - Article 2-Chapitre IV du Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage humain.

- Aux termes de l'article L.232.2 du même code :

« Si le praticien prescrit des substances ou des procédés dont l'utilisation est interdite en application de l'article L.232.9, le sportif n'encourt pas de sanction disciplinaire s'il a reçu une autorisation, accordée pour usage à des fins thérapeutiques, de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage. Cette autorisation est délivrée après avis conforme d'un comité composé de médecins placé auprès d'elle. Lorsque la liste mentionnée à l'article L.232.9 le prévoit, cette autorisation est réputée acquise dès réception de la demande par l'agence, sauf décision contraire de sa part.

- Toute demande d'AUT doit être adressée **directement** à l'Agence Française de Lutte contre le Dopage.

A-4 / LE SURCLASSEMENT des JEUNES – possibilité supprimée à partir de 2025.

Voir Règlement Médical de l'UFOLEP adopté par le CD.National le 11 avril 2008 (Article 7/4)

~~— Afin de respecter le développement physiologique des jeunes et faire en sorte que le sport contribue à maintenir l'individu en bonne santé, le surelassement des jeunes doit rester une démarche exceptionnelle à l'UFOLEP.~~

~~— Le surelassement des jeunes de 12 ans est interdit.~~

~~— Pour toutes les « Activités Cyclistes », seules les « 2^{ème} année d'une catégorie d'âge » (done les Jeunes âgé(e)s de 14 ans et ceux (celles) âgé(e)s de 16 ans) peuvent solliciter un surelassement. Un certificat médical de simple surelassement est obligatoire.~~

~~Le surelassement d'une année, permet aux jeunes, 2^e année dans une catégorie d'âge de pratiquer dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure (Ex : un Jeune de 14 ans participe avec les 15/16 ans). Il doit présenter avec sa licence l'avis du médecin rédacteur du certificat d'aptitude.~~

Exemples :

a) Un jeune de 16 ans participe avec les adultes pour les courses dominicales et avec les 17/19 ans pour les championnats.

b) Un jeune de 14 ans participe avec les jeunes 15/16 ans pour les épreuves dominicales et les championnats

~~— Le certificat médical de surelassement devra spécifier l'activité pour laquelle il a été délivré.~~

Catégorie d'âge UFOLEP	Age du licencié UFOLEP	Licence(s)	Surement		CYCLOSPORT		CYCLOCROSS		CYCLOSPORT CYCLOCROSS	
			Possible ou nécessaire	Certificat médical	Catégories de valeur		Catégories de valeur		Catégories d'âge	
					Masculins	Féminines	Masculins	Féminines	Masculins	Féminines
13/14 ans	13 ans		✗	✗	Jeune	Jeune	Jeune	Jeune	13/14	13/14
	14 ans		✓	✓					15/16	15/16
15/16 ans	15 ans		✗	✗	Jeune	Jeune	Jeune	Jeune	15/16	15/16
	16 ans		✓	✓	Débuté en 3 ^e catégorie	Féminines ou 4 ^a ou 3 ^e cat.	Débuté en 3 ^e catégorie	Féminines ou 3 ^e cat.	17/19	17/29

● **ATTENTION !**

- 1) ~~Seul(e)s les « Jeunes 15/16 ans 2^e année » (done âgé(e)s de 16 ans) surelassé(e)s peuvent être classé(e)s en « catégories adultes » (3^e voire 2^e, 4^a ou féminines).~~
- 2) ~~Même si un jeune de 13 ans ou de 15 ans réussit à obtenir un certificat de surelassement, ce dernier ne sera valable sur aucune épreuve « Activités Cyclistes UFOLEP ».~~
- 3) ~~Le surelassement, une fois accordé, a trois conséquences majeures :~~
 - a) ~~A partir de la date de surelassement, celui-ci devient **irréversible** : le jeune ne pourra alors participer aux épreuves que dans la catégorie que lui a fait intégrer le surelassement, y compris dans les compétitions officielles (championnats départementaux, régionaux ou nationaux).~~

- b) ~~En CYCLOSPORT, les impératifs de limitation de braquet liés à sa véritable catégorie d'âge disparaissent au profit de ceux de sa «catégorie de sureclassé» (ex: la limitation du développement à 7,01 m chez les 13/14 ans, tombe dès le surelassement en catégorie jeunes 15/16 ans).~~
- c) Les épreuves par étapes (sur 2 jours ou plus) sont interdites aux jeunes 15/16 ans ~~y compris aux jeunes âgés de 16 ans surelassés (décision de la CN.médicale).~~

CYCLOSPORT - Les épreuves d'une journée, comportant deux demi étapes, sont autorisées aux jeunes 15/16 ans à condition que le kilométrage total soit en conformité avec le kilométrage autorisé pour cette catégorie (~~soit 70 km maximum dans la journée~~).

CYCLOCROSS - Les épreuves d'une journée, comportant deux demi étapes, sont autorisées aux jeunes 15/16 ans à condition que la durée totale soit en conformité avec la durée autorisée pour cette catégorie (~~soit 30 min dans la journée~~).

A-5 / CONTROLE TECHNOLOGIQUE :

Des contrôles de la présence d'éventuels systèmes de propulsion cachés, pourrons être effectués à l'aide de plusieurs outils d'inspection non intrusive, tel que les tablettes magnétiques et les appareils portables utilisant la technologie de rétrodiffusion et de transmission ainsi que le traitement d'image.

Si nécessaire, le vélo sera démonté, pour effectuer des contrôles.

Pour rappel :

L'utilisation de la technologie mobile à rayon X garantit la sécurité des utilisateurs, et des cyclistes, et permet d'obtenir une image radiographique haute résolution, d'un vélo complet en 5 minutes.

La technique de rétrodiffusion et de transmission portable fournit quand a elle instantanément des images hautes résolution de l'intérieur des sections examinées.

Règlement mis à jour le **30 Octobre 2024**.
La Commission Nationale des Activités Cyclistes

LICENCE et CARTE « COMPETITEUR »

1/ LA LICENCE :

Même si elle est individuelle, la licence UFOLEP ne peut être délivrée qu'au titre d'une association affiliée UFOLEP. Elle est valable pour la saison sportive Ufolep allant du 01septembre au 31 août de l'année civile suivante.

Toute personne occupant un poste de dirigeant ou de commissaire doit être titulaire d'une licence UFOLEP.

2/ LA CARTE « COMPETITEUR »

Seules sont valables la carte « Compétiteur Cyclospor » et la carte « Compétiteur Cyclocross », établies avec le logiciel Gest-Cartes. Toute autre carte doit être refusée, y compris sur les Championnats Nationaux.

La gestion des cartes se fait directement sur le site de la CNS.Activités Cyclistes (www.ufolep-cyclisme.org), onglet « Gest-Cartes » accessible par les seules personnes possédant le code d'accès personnalisé pour chaque département.

~~Pour toutes les catégories, y compris les Féminines et les Jeunes, la carte « Compétiteur » est de couleur blanche.~~

La carte « Compétiteur Cyclospor » et/ou « Compétiteur Cyclocross » est obligatoire pour la pratique du cyclospor/CLM et/ou du cyclocross à l'UFOLEP. Elle est délivrée par les commissions départementales.

C'est à elle que se réfèrent les organisateurs lors des inscriptions sur les épreuves. Elle indique la catégorie de valeur et la catégorie d'âge.

Lors de la demande de carte « Compétiteur UFOLEP », le(la) licencié(e) qui a une double, voire triple, appartenance doit obligatoirement la(les) déclarer en précisant la catégorie.

Validité de la carte « Compétiteur »

- Carte « Compétiteur Cyclospor » - Du 01 janvier au 31 décembre (la saison cyclospor débute le 01 février).
- Carte « Compétiteur Cyclocross » - Valable pour la durée de la saison cyclocross (qui commence au 01 septembre).

3/ ACCES A LA CARTE « Compétiteur Cycloport » et/ou « Compétiteur Cyclocross» UFOLEP .

ATTENTION !!

Les coureurs FFC ou FSGT pratiquant plusieurs activités (Route- Cyclocross- VTT) peuvent avoir des catégories différentes selon l'activité pratiquée.

**Pour l'accueil et l'attribution de la carte Ufolep spécifique à l'activité, il faut impérativement tenir compte de la catégorie FFC ou FSGT dans l'activité pour laquelle le (la) licencié(e) souhaite venir en Ufolep.
(Un licencié peut être refusé en Ufolep pour la route mais accepté en VTT).**

**Toute première demande de carte Compétiteur » devra se faire en utilisant :
L'imprimé figurant en FICHE n° 20 (pour le cycloport) et FICHE n° 21 (pour le cyclocross).**

Peuvent prétendre à une carte « Compétiteur » :

- Licenciés UFOLEP masculins n'ayant jamais pratiqué le cyclisme en compétition, les ex-licenciés UFOLEP qui reviennent à la compétition, les licenciés UFOLEP pratiquant le VTT, qui prennent ou non une double appartenance
- Les nouvelles licenciées UFOLEP féminines n'ayant jamais pratiqué le cyclisme en compétition, les ex-licenciées UFOLEP qui reviennent à la compétition, les licenciés UFOLEP pratiquant le VTT, qui prennent ou non une double appartenance.
- Les ex-licenciés FFC, les licenciés FFC, **sauf élites**
- Les ex-licenciées FFC, les licenciées FFC, **sauf élites**
- Les ex-licenciés FSGT, les licenciés FSGT.
- Les ex-licenciées FSGT, les licenciées FSGT.
- Les triathlètes masculins et féminins, **sauf élites**
- Les double licenciés UFOLEP/FFC «Masculins Access 1, 2, 3, 4 ou Open 3»
- Les double licenciées UFOLEP/FFC «Féminines Access 1, 2, 3, 4 ou Open 1, 2, 3»
- Les double licenciés UFOLEP/FSGT
- Les double licenciées UFOLEP/FSGT

Remarques :

1. Un ex-FFC et/ou ex-FSGT qui a été rétrogradé par la fédération FFC et/ou FSGT, ne pourra obtenir de carte « Compétiteur Ufolep » **qu'à condition qu'il n'ait été rétrogradé que d'une catégorie** par rapport à celle qu'il avait l'année précédant sa demande de carte Ufolep.
2. La licence Fédération Française de Cyclisme est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile en cours.
Les licenciés masculins « Access 1, 2, 3, 4 ou Open 3 » et féminines « Access 1, 2, 3, 4 ou Open 1, 2, 3 » peuvent venir à l'Ufolep à tout moment de la saison.
Par contre, les licenciés FFC des autres catégories **attendront la parution de leur classification régionale FFC de fin de saison** pour savoir s'ils pourront prétendre à une carte « Compétiteur UFOLEP » pour la saison suivante.
3. La situation exacte des licenciés de la FFC, qui demandent une carte « Compétiteur UFOLEP », fait souvent l'objet d'interrogation et d'incertitude. Rappelons à ce sujet, que les seuls documents officiels sont le classement national et les classements régionaux publiés par cette fédération. On s'y référera chaque fois que nécessaire. Consultation possible sur www.ffc.fr.
Dans tous les cas, doit servir de référence la licence FFC et/ou FSGT de la dernière année de pratique ou celle que possède le cycliste au moment où il demande la carte « Compétiteur UFOLEP ».
Dans le cas où le participant « Autre fédération » possède plusieurs licences (FFC et FSGT), la correspondance avec les catégories Ufolep se fera en prenant en compte la plus forte catégorie FFC ou FSGT.
Lorsque la classification déclarée par un coureur FFC et/ou FSGT pose problème, exiger la photocopie de la licence dans la fédération considérée.
4. Etre attentif à la classification FFC ou FSGT – Un coureur FFC ou FSGT peut avoir des classifications différentes selon l'activité pratiquée (il peut être dans une catégorie sur route et dans une autre en cyclocross). De ce fait, par exemple, il peut être refusé à l'UFOLEP pour la pratique du cycloport mais accepté pour la pratique du cyclocross. **Pour ces coureurs, il est conseillé de faire remplir la fiche demande de carte Cycloport ou Cyclocross, tous les ans**
5. Les coureurs(es) étrangers(ères), pourront participer aux épreuves Ufolep, à condition, qu'ils (elles) soient, licenciés (es) dans un club en France, et que leur classification dans leur pays d'origine, permette leur accès. Ils (elles), pourront participer aux différents championnats Ufolep.

Règlement mis à jour le 30 Octobre 2024
La Commission Nationale des Activités Cyclistes

LA DOUBLE ou TRIPLE LICENCE (avec la FFC ou la FSGT)

1/ LA DOUBLE LICENCE voire la TRIPLE LICENCE est possible selon des règles définies par ce règlement et précisées dans les différents tableaux présentés dans les fiches suivantes. Elles sont possibles :

- a) Pour les licenciés masculins FFC classés «Access 1, 2, 3, 4 ou Open 3».
- b) Pour les licenciées féminines FFC classées «Access 1, 2, 3, 4 ou Open 1, 2, 3»
- c) Pour les licenciés masculins FSGT.
- d) Pour les licenciées féminines FSGT.

2/ CAS PARTICULIER rencontrés chez les double licencié(e)s :

- Cas des doubles licenciés **FFC masculins** qui, en début de saison, sont classés en «**Open 3**» et qui accèdent à la suite à la catégorie «**Open 2**» FFC
Le licencié ne pourra, **plus participer aux épreuves** « Compétition Cycloport ou Cyclocross», **il devra, dans la semaine qui suit cette montée, en aviser le délégué départemental ou la CTD.Cycloport.**
- Cas des doubles licenciées FFC féminins classés **en Open 3** et qui accèdent, en cours de saison, à la catégorie « **Open 2**», **elles pourront toujours participer aux épreuves exceptés pour les championnats.**

Règlement mis à jour le **15 Décembre 2023.**
La Commission Nationale des Activités Cyclistes

A/ LES EPREUVES CYCLOSPORT - CLM - CYCLOCROSS

B/ OUVERTURE DES EPREUVES

C/ LES CATEGORIES SELON LES EPREUVES

A/ LES DIFFERENTES EPREUVES – LES CIRCUITS

A-1/ LES EPREUVES CYCLOSPORT et CLM

- **CIRCUITS** - Parcours routier ou urbain à couvrir plusieurs fois, selon les catégories.
- **EN LIGNE** - Parcours de ville à ville ou en circuit fermé à parcourir une fois.
- **NOCTURNE ou SEMI-NOCTURNE** - Circuit fermé urbain, correctement éclairé.
- **PAR ETAPES** - Epreuves successives sur un, deux ou plusieurs jours avec classement général au temps.
- **CONTRE-LA-MONTRE** (épreuves chronométrées)
 - CLM individuel Adultes Masculins et Féminines.
 - CLM individuel Jeunes 13/14ans Masculins et Féminines.
 - CLM individuel Jeunes 15/16 an Masculins et féminines
 - CLM/équipes « Jeunes 15/16 ans » (pas d'association avec un adulte – 15 km maxi
 - CLM/équipes « Adultes Masculins et Féminines» (de 2, 3, 4... concurrents(es))
 - CLM/équipes Mixte «Adultes Masculins et Féminines» (de 1, 2, 3, 4... concurrents(es))
 - Gentleman par 2, 3, 4..... concurrents
 - Epreuve de côte courue individuellement
- **COURSES DE COTE en peloton. (ne sont pas des CLM).**
- ~~ASSOCIEES – Une partie à allure contrôlée (sans classement) suivie d'une partie cycloSPORT.~~

A-2/ LES EPREUVES CYCLOCROSS

- **CIRCUITS** Parcours de 1,5 à 3,5 km sauf pour les championnats.
- **PAR ETAPES** - Epreuves successives sur [un](#), **deux ou plusieurs jours** avec classement général au temps.

A-3/ LES CIRCUITS

➤ CONTRE LA MONTRE INDIVIDUEL

Pour toutes les catégories adultes 17 ans et plus (masculins et féminines), la distance **ne pourra dépasser 25 km (en une seule boucle ou, par exemple, en 2 boucles de 12 km maximum)**

Pour les Jeunes Masculins et Féminines 15/16 ans, la distance ne pourra excéder 15 km.

Pour les Jeunes Masculins et Féminines 13/14 ans, la distance ne pourra excéder 10 km

Le parcours doit être parfaitement signalé, et sécurisé.

La distance restant à parcourir devra être clairement indiquée, tous les 5 km au moins, de même que l'entrée dans le dernier km.

Pour les CLM en côte, chaque km devra être indiqué.

➤ CONTRE LA MONTRE PAR EQUIPES

La distance sera de 50 km maximum, pour les équipes masculines **(2 boucles de 25 km ou 3 boucles de 15 km environ)**.

La distance sera de 25 km maximum pour les équipes mixtes **(2 boucles de 12 km)**.

Les routes choisies seront en très bon état, sans difficultés majeures. Elles devront notamment permettre, sans danger, le dépassement d'une équipe par une autre, mais également par le véhicule ouvreuse et suiveur de celle-ci.

Le parcours doit être parfaitement matérialisé. Toutes les mesures garantissant une parfaite sécurité doivent être mises en œuvre.

La distance restant à parcourir devra être clairement indiquée, tous les 10 km au moins, de même que l'entrée dans le dernier km.

➤ CYCLOCROSS

Afin que chaque concurrent accomplisse la totalité du parcours, des contrôleurs seront placés aux points stratégiques (carrefours, obstacles et tout endroit pouvant favoriser les raccourcis).

Le tracé du parcours.

TYPE :

Le parcours sera tracé sur terrain accidenté, jalonné si possible d'obstacles naturels ne présentant pas de danger pour les concurrents.

Le parcours devra comporter une partie de route goudronnée (ou assimilable), une partie cyclable sur terrains divers et quelques zones à parcourir en portant le vélo (longueur maximum de chacune : 80 m).

Il est souhaitable que le tracé ait, sur toute sa longueur, une largeur minimum de 3 mètres pour faciliter au maximum le dépassement des concurrents entre eux.

Le tracé du parcours sera indiqué aux concurrents d'une façon claire et sans équivoque possible. Il sera balisé entièrement. Le balisage doit être constitué de « rubalise » de couleur voyante et de piquets flexibles.

Un parcours raccourci est à envisager pour les « 13/14 ans » **et pour les « 11/12 ans »**

DANGERS :

Le tracé ne doit pas comporter de descente d'escalier, de franchissement de voie ferrée et de zones où la circulation de véhicules ne peut être neutralisée.

Par mesure de sécurité, les cordes, chaînes et pieux rigides sont interdits.

Il est indispensable de mettre des protections devant les arbres, poteaux, piquets, murs

OBSTACLES :

Le parcours doit comporter 6 obstacles au maximum (naturels ou artificiels) qui obligent les coureurs à descendre de vélo.

Les obstacles artificiels sont faits de deux planches (pleines sur toute la hauteur et non métalliques) disposées à 4 mètres l'une de l'autre. **Elles doivent avoir une hauteur maximum de 40 cm pour les compétiteurs de 15 ans et plus, et de 20 cm maximum pour les « Jeunes 13/14 ans » (ATTENTION ! Pas de planches pour les « Jeunes 11/12 ans »** ; leur largeur est égale à celle du passage où elles sont placées.

Sur le parcours, il y aura une seule série de deux planches.

Les sections artificielles de sable *sont autorisées et doivent être comprises entre 40 et 80 mètres*.

Les concurrents devront franchir tous les obstacles sous peine de pénalité, voire de mise hors course.

ZONE PEDESTRE :

Lorsque le circuit possède une (des) zone(s) pédestre(s), afin que celle(s)-ci soi(en)t effectivement parcourue(s) à pied, il est indispensable que cette (ces) zone(s) soi(en)t matérialisée(s) à l'entrée et à la sortie : « Zone pédestre-Début et Zone pédestre-Fin ».

DEPART :

Le départ pourra être donné soit sur route, soit dans une prairie. Il est impératif que l'aire de départ soit suffisamment large (entre 5 et 10 concurrents par ligne)

Il est indispensable que le premier passage étroit soit suffisamment éloigné et que le parcours se rétrécisse progressivement jusqu'au niveau de cet obstacle.

ARRIVEE :

La ligne d'arrivée sera placée sur une aire suffisamment dégagée, en ligne droite.

Départ et arrivée peuvent se situer en dehors du circuit.

Les arches gonflables enjambant le circuit ne sont pas recommandées.

ZONE DE CHANGEMENT DE MATERIEL :

C'est la partie du parcours où les coureurs peuvent changer de roues ou de bicyclette.

Elle doit être rectiligne et ne pas comporter d'obstacles. Entrée et sortie de la zone de changement de matériel doivent être différentes.

La zone doit être installée sur une partie du parcours où l'allure est modérée.

Un poste double où les sportifs passent au même endroit durant le même tour peut être mis en place.

Cette zone n'est accessible qu'aux sportifs en course et aux officiels. Elle pourra également être accessible à un minimum d'accompagnateur en fonction de son espace définie par la commission technique adéquate

Le changement de matériel, y compris de roue, est interdit entre concurrents.

Le changement de roues est autorisé en tout point du parcours.

Le changement de bicyclette est autorisé uniquement au poste fixe (zone de changement de matériel) qu'elle qu'en soit la raison.

Un seul changement de machine n'est autorisé par tour. Les vélos peuvent être lavés en dehors de la zone dédiée au changement.

Pas de nettoyage dans la zone de changement de matériel.

Le changement de vélo ne pourra être réalisé qu'entre 2 machines appartenant au même compétiteur sauf accord (même club, même famille etc..).

En cas de casse de machine, celui-ci ne pourra être remplacé par une 3^{ème} bicyclette.

Un sportif en course ne peut prendre le couloir de changement de matériel que pour effectuer un changement. S'il emprunte ce couloir pour toute autre raison, une pénalité de 30 secondes lui sera attribuée et sera définitive.

RAVITAILLEMENT

Autorisé sur la totalité du parcours, sauf décision des commissaires.

RESERVES

Sur avis des commissaires, l'épreuve pourra être annulée ou le tracé du parcours modifié en cas de danger (verglas, neige recouvrant les obstacles, boue, inondations...).

B/ OUVERTURE DES EPREUVES UFOLEP

B-1/ EPREUVES HORS CHAMPIONNATS

- a) Les épreuves « Cycloport » sont ouvertes aux licencié(e)s UFOLEP, y compris aux double licencié(e)s, en possession d'une carte de « Compétiteur », quel que soit leur secteur géographique d'origine.
Elles sont également ouvertes aux licencié(e)s des autres fédérations (sur présentation de leur licence), aux conditions décrites dans le « Règlement National Ufolep Cycloport – CLM – Cyclocross (Fiche 1 : Préambule – Fiche 10B : Epreuves ouvertes aux autres fédérations/classification des coureurs – Fiche 10 à 15 : Conditions d'accueil – Fiche 17 : Changement de catégorie). Dans le cas d'une épreuve avec un nombre de participants limité, les engagements des coureurs Ufolep seront prioritaires.
Par contre, les non licenciés ne peuvent être accueillis.
- b) Les épreuves de CLM (individuel et par équipe), de Cyclocross, Gentlemen, Courses de côte individuelles, sont ouvertes aux licencié(e)s des autres fédérations sur présentation de leur licence et aux non licencié(e) sur présentation d'un certificat médical (ou de la photocopie) de moins d'un an au jour de l'épreuve, spécifiant « Non contre indication à la pratique sportive de compétition ».

Remarques :

~~Sur une épreuve dite « ouverte », l'ensemble des participants est assuré par l'organisateur qui a obligatoirement souscrit une ACT (pour les associations assurées à l'APAC). Ayant souscrit une affiliation association UFOLEP PRO (sans doute un point à débattre)~~

~~Ce même contrat ACT accorde les garanties « Individuelle Accident » aux participants, y compris aux licenciés Ufolep non assurés APAC et aux non licenciés Ufolep lorsque leur participation est autorisée (Source APAC).~~

~~Sur les épreuves ouvertes, obligation de différencier le tarif des engagements avec au minimum 30% d'augmentation par rapport au tarif Ufolep (pas de maximum). Voir Fiche 10B~~

Dans le cas où le participant « Autre fédération » possède plusieurs licences (FFC et FSGT), la correspondance avec les catégories Ufolep se fera en prenant en compte la plus forte catégorie FFC ou FSGT.

Sur les courses dites « ouvertes », il y aura un seul classement scratch par catégorie. Les points seront attribués sans tenir compte des fédérations. (Exemple : un licencié Ufolep classé 3^e marquera les points prévus par le règlement pour une 3^e place, même si les deux premiers sont des coureurs « autres fédérations »).

B-2/ CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX – REGIONAUX – INTER REGIONAUX

Ils sont **exclusivement** réservés aux licencié(e)s UFOLEP, y compris double licencié(e)s (sous conditions de participation précisées aux fiches 11 et 12) des secteurs géographiques concernés. **Les coureurs étrangers licenciés Ufolep, sont également autorisés à participer, aux Championnats.**

Remarques :

- a) Toutefois, à titre exceptionnel, les Championnats Départementaux, Régionaux ou Inter Régionaux sont ouverts à des licencié(e)s UFOLEP, y compris double licencié(e)s, d'un autre secteur géographique n'ayant pas de Championnat Départemental ou Régional ou Inter Régional.

Une demande préalable devra être faite auprès du département ou de la région organisateur (trice).

En cas de changement de date pour un Championnat Départemental ou Régional, faire une demande motivée, à la CNS.

- b) S'il n'y a pas d'organisation officielle en tant que « Championnat Départemental » et/ou « Championnat Régional », pourra être retenue comme épreuve qualificative départementale et/ou régionale pour le Championnat National, n'importe quelle épreuve du calendrier départemental et/ou régional à condition que la mention « Epreuve qualificative pour le Championnat National » apparaisse sur le calendrier officiel départemental et/ou régional.

Dans ce(s) cas, aucun titre et aucun maillot ne seront attribués.

B-3/ CHAMPIONNATS NATIONAUX

Ils sont **exclusivement** réservés aux licencié(e)s UFOLEP y compris double licencié(e)s (sous conditions de participation précisées aux fiches 11 et 12). **Les coureurs étrangers licenciés Ufolep, sont également autorisés à participer.**

ATTENTION !

Les Championnats Nationaux Individuels sur route sont ouverts aux licenciés masculins et aux féminines âgés de 13 ans et plus.

Les Championnats Nationaux UFOLEP de contre-la-montre individuel sont ouverts aux licencié(e)s âgé(e)s de 15 ans et plus.

Les Championnats Nationaux UFOLEP de contre-la-montre par équipes sont ouverts aux licencié(e)s âgé(e)s de 17 ans et plus.

Les Championnats Nationaux Individuels cyclocross sont ouverts aux licenciés masculins et aux féminines âgés de 11 ans et plus.

* * * *

C/ CATEGORIES EN VIGUEUR SELON LES EPREUVES

C-1/ EPREUVES DISPUTEES PAR CATEGORIES D'AGE

C-1a/ LES DIFFERENTES EPREUVES DISPUTEES PAR CATEGORIES D'AGE

- **Les épreuves traditionnelles :**

Il s'agit d'épreuves organisées depuis des années par une association ou un Comité Départemental.

- **Les Championnats Départementaux UFOLEP : Cycloport - CLM. Individuel - Cyclocross**

Organisés par une association sous le contrôle de sa commission départementale ou par cette dernière.

Les licences et cartes «Compétiteur» doivent être homologuées depuis au moins 8 jours.

- **Les Championnats Régionaux UFOLEP : Cycloport - CLM.Individuel - Cyclocross**

Organisés par une commission départementale sous le contrôle de sa commission régionale.

Les licences et cartes «Compétiteur» doivent être homologuées depuis au moins 8 jours avant la première phase qualificative départementale.

Remarques concernant les Championnats Départementaux et Régionaux :

- a) Catégorie «11/12 ans» - Les Championnats Départementaux et Régionaux sont ouverts aux masculins et aux féminines qui courront ensemble. **Il y aura un seul classement** : «Jeunes 11/12 ans»
- b) Catégorie «13/14 ans» - Les Championnats Départementaux et Régionaux sont ouverts aux masculins et aux féminines qui courront ensemble. **Il y aura un seul classement** : «Jeunes 13/14 ans»
- c) Catégorie «15/16 ans » - Les Championnats Départementaux et Régionaux sont ouverts aux masculins et aux féminines qui courront ensemble. **Il y aura un seul classement** : «Jeunes 15/16 ans»

- **Les Championnats Nationaux UFOLEP : Cycloport - CLM.Individuel – Cyclocross**

Organisés par un Comité Départemental avec la collaboration technique de la Commission Nationale qui assure la gestion des classements et le bon déroulement de l'épreuve.

RAPPEL :

La participation aux Championnats Départementaux ET Régionaux (excepté pour le CLM), phases préalables du Championnat National, est obligatoire pour les sélectionnés.

En cas d'absence à l'une des épreuves qualificatives (ou à l'épreuve qualificative, lorsqu'une seule est obligatoire), une demande de dérogation, signée par le Comité Directeur Départemental doit obligatoirement être fournie (Utiliser le formulaire officiel disponible sur le site de la CNS : www.cyclisme-ufolep.org).

Les licences et cartes «Compétiteur» doivent être homologuées depuis au moins 8 jours avant la première phase qualificative départementale.

C-1b/ CATEGORIES D'AGE

Chaque saison sportive, les catégories d'âge pour les pratiques des Activités Cyclistes seront publiées sur le site national des Activités Cyclistes: www.cyclisme-ufolep.org

Aucun changement de catégorie d'âge ne peut intervenir avant la fin du calendrier de la saison en cours pour les sportif(ve)s déjà licencié(e)s .

C-1b1/ CATEGORIES D'AGE pour le cycloport

- «ADULTES 17 ans et plus »
 - MASCULINS :
 - Adultes de 17 à 19 ans
 - Adultes de 20 à 29 ans
 - Adultes de 30 à 39 ans
 - Adultes de 40 à 49 ans
 - Adultes de 50 ans /59 ans
 - Adultes de 60 ans et plus
 - FEMININES :
 - Adultes de 17 à 19 ans inclus
 - Adultes de 20 à 29 ans inclus
 - Adultes de 30 à 39 ans inclus
 - Adultes de 40 à 49 ans inclus
 - Adultes 50 ans et plus

- «**LES JEUNES** » (Masculins et Féminines) Exclusivement classé(e)s par catégories d'âge

Masculins	de 15 et 16 ans	}	Compétition officielle
Féminines	de 15 et 16 ans		
Masculins	de 13 et 14 ans		
Féminines	de 13 et 14 ans		
Masculins	de 11 et 12 ans		
Féminines	de 11 et 12 ans		
Masculins	de 10 ans et moins	}	Initiation à la compétition
Féminines	de 10 ans et moins		

C-1b2/ CATEGORIES D'AGE pour le cyclocross

- «**ADULTES 17 ans et plus** »

• **MASCULINS :**

- Adultes de 17 à 19 ans
- Adultes de 20 à 29 ans
- Adultes de 30 à 39 ans
- Adultes de 40 à 49 ans
- Adultes de 50 ans /59 ans
- Adultes de 60 ans et plus

• **FEMININES :**

- Adultes de 17 à 19 ans inclus
- Adultes de 20 à 29 ans inclus
- Adultes de 30 à 39 ans inclus
- Adultes de 40 à 49 ans inclus
- Adultes 50 ans et plus

- **LES JEUNES (Masculins et Féminines) Exclusivement classé(e)s par catégories d'âge.**

- | | | |
|-----------------------------|---|-------------------------------|
| - Masculins de 15 et 16 ans | } | Compétition officielle |
| - Féminines de 15 et 16 ans | | |
| - Masculins de 13 et 14 ans | | |
| - Féminines de 13 et 14 ans | | |
| - Masculins de 11 et 12 ans | | |
| - Féminines de 11 et 12 ans | | |

- Masculins de 10 ans et moins
 - Féminines de 10 ans et moins
- }
- Initiation à la compétition**

C-1b3/ CATEGORIES D'AGE pour le CLM.individuel

- «ADULTES 17 ans et plus »
 - **MASCULINS :**
 - Adultes de 17 à 19 ans
 - Adultes de 20 à 29 ans
 - Adultes de 30 à 39 ans
 - Adultes de 40 à 49 ans
 - Adultes de 50 ans /59 ans
 - Adultes de 60 ans et plus
 - **FEMININES :**
 - Adultes de 17 à 19 ans inclus
 - Adultes de 20 à 29 ans inclus
 - Adultes de 30 à 39 ans inclus
 - Adultes de 40 à 49 ans inclus
 - Adultes 50 ans et plus
- **LES JEUNES (Masculins et Féminines)**
 - **Jeunes masculin 13 à14 ans**
 - **Jeunes féminines 13 à 14 ans**
 - Masculins de 15 et 16 ans
 - Féminines de 15 et 16 ans

C-1b4/ CATEGORIES D'AGE pour le CLM/équipes

- **Adultes Masculins 17/49 ans**
- **Adultes Masculins 50 ans et plus**
- **Adultes mixtes 17 ans et plus avec obligatoirement, au moins, une féminine de 17 ans et plus et un masculin de 50 ans et plus.**

Hors Championnats

- Jeunes Masculins et Féminines 15/16 ans »
- Equipes «Duo Adultes» 17 ans et plus (2 masculins ou 2 féminines ou mixtes toutes catégories d'âge confondues).
- Equipes «Féminines Adultes» 17 ans et plus (3 féminines)

C-2/ EPREUVES DISPUTEES PAR CATEGORIES DE VALEUR

Toutes les épreuves, autres que celles citées dans le chapitre C-1 sont disputées par catégories de valeur.

ATTENTION ! Pour un même compétiteur UFOLEP, la catégorie de valeur «CycloSPORT», peut être différente de la catégorie de valeur «Cyclocross».

C-2a/ CATEGORIES DE VALEUR pour le cycloSPORT

- «ADULTES Masculins et Féminins 17 ans et plus »

- **Catégories 4^{ème}**

a) **4a** : les licenciés classés « **4a** » âgés de 65 ans et moins dans l'année sportive Ufolep.

b) **4b** : ce sont des licenciés « 4a » qui sont âgés de 65 ans au 31 décembre de l'année civile précédant la saison sportive en cours et **qui ont fait la demande de classification en « 4b »**. (Un 3^{ème} catégorie ne peut pas être directement classé en 4b). Ce ne sont pas des catégories d'accueil.

c) -Pas de différenciation pour les féminines 4a

Rappel : Un nouveau licencié n'ayant jamais pratiqué le cycloSPORT doit être accueilli en 3^{ème} catégorie.

L'accès à ces catégories ne se fait **pas en fonction de l'âge du licencié** mais de ses capacités sportives; les licenciés y sont donc admis, sur la seule décision de la Commission Départementale, et à leur demande, après pratique en 3^{ème} catégorie.

- Catégorie 3^{ème}
- Catégorie 2^{ème}
- Catégorie 1^{ère}
- Catégorie Féminines

Remarque : Même à l'essai, un cycloSPORTIF ne peut courir occasionnellement dans une catégorie supérieure. Si un cycloSPORTIF veut «s'essayer» dans une catégorie supérieure, il devra terminer la saison dans cette catégorie.

- LES JEUNES (Masculins et Féminines)

Exclusivement classé(e)s par catégories d'âge

- | | | |
|--------------------------------|---|------------------------------------|
| • Masculins de 15 et 16 ans | } | Compétition officielle |
| • Féminines de 15 et 16 ans | | |
| • Masculins de 13 et 14 ans | | |
| • Féminines de 13 et 14 ans | | |
| • Masculins de 11 et 12 ans | } | Compétition officielle. |
| • Féminines de 11 et 12 ans | | |
| • Masculins de 10 ans et moins | } | Initiation à la compétition |
| • Féminines de 10 ans et moins | | |

C-2b/ CATEGORIES DE VALEUR pour le CLM

- CLM. Individuel

- Mêmes catégories Adultes Masculins et Féminines qu'en cycloport
- Jeunes Masculins et Féminines « 15/16 ans »
- **Jeunes Masculins et Féminines « 13/14 ans »**

C-2c/ CATEGORIES DE VALEUR pour le cyclocross

- «ADULTES Masculins et Féminins 17 ans et plus »

- Catégorie 4^{ème} *
- Catégorie 3^{ème}
- Catégorie 2^{ème}
- Catégorie 1^{ère}
- Catégorie Féminines

* Les départements ont la possibilité de créer une 4^{ème} catégorie (elle sera unique c'est-à-dire qu'il n'y aura pas les 2 niveaux, 4a et 4b, qui existent en cycloport).

Rappel : Un nouveau licencié n'ayant jamais pratiqué le cyclocross doit être accueilli en 3^e catégorie.

Si un cyclocrossman va courir dans un département où la « 4^e catégorie cyclocross Ufolep » n'existe pas, il devra participer et être classé en 3^e catégorie.

- LES JEUNES (Masculins et Féminines) - Exclusivement classé(e)s par catégories d'âge

- | | | |
|--------------------------------|---|------------------------------------|
| • Masculins de 15 et 16 ans | } | Compétition officielle |
| • Féminines de 15 et 16 ans | | |
| • Masculins de 13 et 14 ans | | |
| • Féminines de 13 et 14 ans | | |
| • Masculins de 11 et 12 ans | } | Initiation à la compétition |
| • Féminines de 11 et 12 ans | | |
| • Masculins de 10 ans et moins | } | |
| • Féminines de 10 ans et moins | | |

C-3/ EPREUVES VELOS COUCHES DISPUTEES PAR CATEGORIES

C-3a/ CATEGORIES

- Vélomobile (vélo caréné)
- 2 roues
- Trike (vélo 3 roues)
- A bras.

Pour ces catégories, seul le type de vélo couché est pris en compte, il est conseillé de faire un classement séparé masculin et féminin.

Règlement mis à jour le **30 Octobre 2024**
La Commission Nationale des Activités Cyclistes

REGLEMENTATION GENERALE DES ACTIVITES

I/ NOMBRE DE PARTICIPATIONS AUTORISEES – DISTANCES - DUREES - BRAQUETS

I-1/ CYCLOSPORT

CATEGORIES	BRAQUET MAXIMUM	DISTANCE MAXIMUM	NOMBRE DE PARTICIPATIONS AUTORISEES	REMARQUE
Jeunes masculins et féminines 10 ans et moins	5,60 m	5 km	Jeux cyclistes avec initiation à la compétition. 1 épreuve par semaine Lorsqu'il y a un jour férié dans la semaine, les jeunes peuvent courir à condition que ce jour férié ne précède pas ou ne suive pas un autre jour de course	ATTENTION ! Le blocage des dérailleurs est <u>strictement</u> interdit.
Jeunes masculins et féminines 11/12 ans	6,40 m	10 à 12 km	Jours de course autorisés : tous les jours et une seule par jour	Tout concurrent qui se présentera avec un dérailleur bloqué se verra <u>INTERDIRE</u> le départ.
Jeunes masculins et féminines 13/14 ans	7,01 m	35 km	Jours de course autorisés : tous les jours et une seule par jour	
Jeunes masculins 15/16 ans	Libre	70 km	Jours de course autorisés : tous les jours et une seule par jour	
Jeunes féminines 15/16 ans	Libre	60 km	Jours de course autorisés : tous les jours et une seule par jour	
4a et 4b (Féminines et Masculins)	Libre	60 km	1 épreuve par jour (1)	
3 ^e CATEGORIE (Féminines et Masculins)	Libre	70 km (1)	1 épreuve par jour (1)	
2 ^e CATEGORIE (Féminines et Masculins)	Libre	80 km (1)	Libre	

Règlements Nationaux Cycloport - CLM - Cyclocross

CATEGORIES	BRAQUET MAXIMUM	DISTANCE MAXIMUM	NOMBRE DE PARTICIPATIONS AUTORISEES	REMARQUE
1^{re} CATEGORIE <i>(Féminines et Masculins)</i>	Libre	90 km	Libre	
FEMININES ADULTES	Libre	50 km	1 épreuve par jour (1)	
		Remarque : Les féminines adultes qui le souhaitent pourront courir soit avec les « 4 ^{ème} » soit avec les « 3 ^{ème} catégorie » (Choix à faire pour la saison entière) : elles feront la même distance, seront classées avec eux et seront soumises au même système <u>de changement de catégorie.</u>		

(1) Dérégation possible pour épreuves en ligne et épreuves à étapes (dérégation délivrée par la commission sportive du département où se déroule l'organisation).

I-2/ CYCLOCROSS

CATEGORIES	DISTANCE MAXIMUM	NOMBRE DE PARTICIPATIONS AUTORISEES
Jeunes Masculins et Féminines de 10 ans et moins	Epreuve d'initiation sur un circuit adapté sans difficulté	Jeux cyclistes avec initiation à la compétition 1 participation par semaine. Lorsqu'il y a un jour férié dans la semaine, les jeunes peuvent courir à condition que ce jour férié ne précède pas ou ne suive pas un autre jour de course
Jeunes Masculins et Féminines de 11/12 ans	15 min maximum circuit de 1000 m à 1500 m.	Jours de course autorisés : tous les jours et une seule par jour
Jeunes masculins et Féminines 13/14 ans	20 min : Après 10 min de course, les participants non doublés devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le concurrent de tête.	Jours de course autorisés : tous les jours et une seule par jour
Jeunes masculins et Féminines 15/16 ans	30 min : Après 15 min de course, les participants non doublés devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le concurrent de tête.	Jours de course autorisés : tous les jours et une seule par jour
<u>Les épreuves à étapes sont autorisées aux Jeunes de 16 ans surelassés.</u>		

Règlements Nationaux CycloSPORT - CLM - Cyclocross

CATEGORIES	DISTANCE MAXIMUM	NOMBRE DE PARTICIPATIONS AUTORISEES
Adultes masculins 17/18/19 ans	Lorsqu'une compétition est réservée à cette catégorie. 40 min : Après 20 min de course, les participants non doublés devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le concurrent de tête.	Une seule épreuve par jour
(Masculins, et féminines) 4^e CATEGORIE 3^e CATEGORIE 2^e CATEGORIE 1^e CATEGORIE	50 min : Après 25 min de course, les participants non doublés devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le concurrent de tête.	
Adultes féminines 17 ans et plus	Lorsqu'une compétition est réservée à cette catégorie. 30 min : Après 15 min de course, les participantes non doublées devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le concurrente de tête.	Une seule épreuve par jour Remarque : Les féminines adultes qui le souhaitent pourront courir avec les «3 ^{ème} catégorie» (Choix à faire pour la saison entière) : elles courront sur la même durée, seront classées avec eux et seront soumises au même système de changement de catégorie .

Remarques : A compter de la mi-course, le nombre de tours restant à effectuer devra être affiché.
Les tours seront décomptés au fur et à mesure.
La course est arrêtée pour l'ensemble des concurrents dès que le premier a franchi la ligne.

II-2/ EPREUVES A ETAPES

- Sont considérées comme « Epreuves à étapes » les courses se déroulant **sur un ou plusieurs jours**
- ~~Les épreuves à étapes (2 jours et plus) sont autorisées aux Jeunes de 16 ans surclassés~~

CYCLOSPORT :

- Par jour, la distance maximum pour les adultes est de :
 - 120 km pour les « 1^e et 2^e catégorie
 - 100 km pour les « 3^e catégorie »
 - 80 km pour les 4a, les 4b et les Féminines.

III-3/ EPREUVES A ETAPES SUR UNE JOURNEE (deux demi-étapes)

III-3/1- CYCLOSPORT

- Sur la journée, la distance maximum pour les adultes est de :
 - 120 km pour les « 1^e et 2^e catégories »
 - 100 km pour les « 3^e catégorie »
 - 80 km pour les 4a, les 4b et les Féminines

Sont autorisées aux jeunes 15/16 ans à condition que le kilométrage total soit en conformité avec le kilométrage autorisé pour cette catégorie (soit 70 km maximum pour les masculins, et 60 km pour les féminines dans la journée).

III-3/2- CYCLOCROSS

Les épreuves d'une journée, comportant deux demi étapes, sont autorisées aux jeunes 15/16 ans à condition que la durée totale soit en conformité avec la durée autorisée pour cette catégorie.

REGLEMENTATION GENERALE DES ACTIVITES

ATTITUDE DANS LA PRATIQUE - MATERIEL – TENUE - RECOMPENSES

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

I/ ATTITUDE DANS LA PRATIQUE

Le « compétiteur » et/ou le dirigeant se doit de conserver une tenue décente et appropriée. Il est utile de rappeler que par sa conduite et ses attitudes, il offre l'occasion de juger le sport qu'il pratique et la fédération à laquelle il appartient.

Tout concurrent et/ou dirigeant se montrant incorrect vis-à-vis des commissaires, des organisateurs, du service d'ordre, du public pourra se voir mis hors course, disqualifié ou sanctionné par le collège des commissaires.

Un rapport sera transmis à la structure compétente (Voir Règlements Généraux de l'UFOLEP) dans la perspective d'une éventuelle sanction par l'instance disciplinaire adéquate.

II/ REGLES GENERALES POUR LES COMPETITEURS ET COMPETITRICES

- A l'appel du premier engagé sur la ligne de départ, il est interdit à tout « compétiteur » de rouler à contre sens de l'épreuve.
- L'itinéraire fixé officiellement doit être rigoureusement respecté sous peine de mise hors compétition. Les compétiteurs doivent le parcourir entièrement par leurs propres moyens, à bicyclette, du départ à l'arrivée. Toutefois, le compétiteur **victime d'un incident mécanique** peut terminer l'épreuve en roulant ou portant sa bicyclette.
- accidenté peut terminer l'épreuve en roulant ou portant sa bicyclette.
Etant entendu que les participants sont censés connaître l'itinéraire officiel des épreuves dans lesquelles ils s'engagent, il ne pourra être tenu compte de la perte de temps consécutive à une erreur de parcours.
Au cours d'une épreuve, les compétiteurs doivent se conformer strictement au code de la route ainsi qu'aux divers arrêtés municipaux pris par chaque localité traversée.
- Toute manœuvre destinée à défendre irrégulièrement ses chances sprint dangereux **et / ou geste volontaire dangereux** ...) et attestée par un commissaire, ou un commissaire adjoint, pourra faire l'objet de disqualification et/ou de saisine de l'instance disciplinaire adéquate.
- En cours d'épreuve, l'usage de récipients en verre est rigoureusement interdit.
- Tout compétiteur contraint à l'abandon doit immédiatement retirer son dossard ou sa plaque et signaler son abandon au podium.
Pour les épreuves **«dites en ligne»**, il signale également son abandon au commissaire se trouvant dans la voiture « balai ».

- Sur les petits circuits, tout participant doublé peut être invité par les commissaires à abandonner et à retirer son dossard et/ou sa plaque si sa présence risque de fausser le bon déroulement de l'épreuve.

L'entente en compétition étant interdite, les compétiteurs se livrant à une collusion sous quelque forme que ce soit, seront mis hors compétition et pénalisés. Cependant, ne seront pas considérés comme collusion, le « jeu d'équipe » d'une part et l'accord intervenant entre compétiteurs placés dans la même situation, pour « relayer » à tour de rôle.

- L'Ufolep, attachée à son rôle d'éducation par le sport, et signataire avec le Ministère des Sports de la charte « Savoir rouler à vélo », se doit de rappeler que la sécurité passe par un vélo conforme aux normes UCI, mais également par une tenue et une attitude responsables. Les éducateurs, les responsables d'associations et les parents sont chargés d'inculquer ces principes à nos licenciés et de veiller à ce qu'ils soient respectés.

L'Ufolep, à tous ses niveaux, y veillera également en sanctionnant les cyclistes qui, voulant imiter certains professionnels, adoptent des positions sur le vélo qui mettent en jeu leur sécurité et celle des autres pratiquants.

Les « infractions » de ce type seront ainsi sanctionnées :

- a) Position super-rock (assise sur le cadre et buste au-dessus de la roue avant) – Quelle que soit le type d'épreuve (Epreuve d'une journée - Epreuve à étapes – Championnats) : mise hors course (Décision sans appel)
- b) Position « appui des avant-bras sur le guidon » - Quelle que soit le type d'épreuve (Epreuve d'une journée - Epreuve à étapes – Championnats) : mise hors course (Décision sans appel)

D'autre part, dans le but de respecter l'environnement, il est interdit de jeter des objets en dehors des zones prévues à cet effet.

Néanmoins, **il est conseillé à l'organisateur de prévoir une « zone pour jet d'objets /zone verte. »**

Tout jet d'objet (papier, bidon ...) sera sanctionné de la façon suivante :

- a) Epreuve d'une journée - Déclassement de 10 places.
- b) Epreuve par étapes – Pénalité de 30 secondes.
- c) Championnats (Départementaux – Régionaux – Nationaux) – Déclassement de 10 places.

N'oublions pas que nous sommes à l'Ufolep et que les bénévoles sont présents pour la bonne organisation de l'épreuve, et en particulier pour assurer la sécurité des coureurs. Ils ne sont pas chargés de ramasser les débris dispersés par les coureurs.

En conséquence, aucun organisateur ne sera dans l'obligation de prévoir des « zones pour jet d'objets ».

Sont également interdites « les poussettes » sollicitées ou non, y compris celles qui sont le fait de coureurs de la même équipe.

Spécificités « Cyclospor »

- Les « compétiteurs « cyclospor » doivent laisser le passage au premier coup d'avertisseur afin que le véhicule qui le demande puisse les dépasser.
- Lorsque plusieurs catégories courent ensemble sur le même circuit, avec un départ décalé, tout compétiteur rejoint par un ou plusieurs concurrent(s) d'une autre catégorie, n'a pas le droit de prendre le sillage de celui (ou ceux) qui le rejoint (rejoignent), sous peine de déclassement.
- Tout concurrent doublé n'a plus le droit de jouer quelque rôle que ce soit dans l'animation de l'épreuve.
Les commissaires se réservent le droit d'arrêter les doublés avant le dernier tour.
- Le bénéfice du tour sur crevaion pourra éventuellement être accordé par le Directeur de l'épreuve sur les circuits de moins de 3 km. Pour retrouver la place qu'il occupait au moment de sa crevaion, le concurrent devra rejoindre la ligne de départ ou le poste prévu à cet effet. Il repartira le tour suivant, sous le contrôle d'un commissaire.
Ce bénéfice du tour sur crevaion ne pourra être **accordé qu'une seule fois et avant les dix derniers kilomètres** de l'épreuve, sans aucune dérogation possible.
Si la clause du « tour de crevaion » est en vigueur, elle devra être clairement indiquée sur le règlement de l'épreuve et annoncée au moment de l'appel des concurrents quand toutes les consignes importantes sont rappelées.
- **Le dépannage (roue ou vélo complet) entre compétiteurs du même club est autorisé.**

Spécificité « Cyclocross »

- Changement de roue autorisé en tout point du **circuit**.
- **Pas de changement de roue entre concurrents.**
- Le changement de bicyclette est autorisé uniquement au poste fixe (zone de changement de matériel) qu'elle qu'en soit la raison.
- Un seul changement de machine n'est autorisé par tour. Les vélos peuvent être lavés en dehors de la zone dédiée au changement. Pas de nettoyage dans la zone de changement de matériel.
- Le changement de vélo ne pourra être réalisé qu'entre 2 machines appartenant au même compétiteur sauf accord (même club, même famille etc..).
- En cas de casse de machine, celui-ci ne pourra être remplacé par une 3eme bicyclette.
- Un sportif en course ne peut prendre le couloir de changement de matériel que pour effectuer un changement. S'il emprunte ce couloir pour toute autre raison, une pénalité de 30 secondes lui sera attribuée et sera définitive.

III/ MATERIEL UTILISE

III/1 - Respect des normes UCI

La propulsion de la bicyclette doit être uniquement assurée par les jambes (chaîne musculaire inférieure) dans un mouvement circulaire, à l'aide d'un pédalier. **Les vélos à assistance électrique (VAE) sont strictement interdits sur toutes les épreuves de compétition**

La bicyclette, y compris ses accessoires et dispositifs, ne doit présenter aucun danger pour son utilisateur ainsi que pour tous les autres participants aux épreuves.

La structure de la bicyclette reliant la selle, le pédalier et la fourche avant, doivent être de forme triangulaire. Ses éléments doivent être des tubes ou profils dont la forme est libre.

Leur épaisseur minimale est de 2,5 cm ; leur largeur maximum est de 8 cm pour la cadre et de 5 cm pour les haubans arrière, la fourche et le tube de selle.

La bicyclette sera pourvue d'un guidon permettant de la diriger en toutes circonstances et en toute sécurité.

Les roues de la bicyclette doivent être de diamètre égal et avoir au moins 12 rayons. **Pour plus amples informations, consulter le site de l'UCI**
Un système de freinage agissant sur les deux roues est obligatoire.

Les commissaires devront interdire le départ d'un compétiteur dont le matériel n'est pas conforme à la réglementation.

En cas d'utilisation de matériel prohibé en cours d'épreuve, le compétiteur sera mis hors course ou disqualifié. La décision des commissaires est sans appel.

III/2 - Spécificités « Cycloport »

- Les guidons de forme particulière (delta) ou additionnels (avec prolongateurs, de triathlètes, en forme de cornes ...) sont interdits.
- Le guidon sera de type classique et la prise en main ne pourra se situer au-delà d'une verticale passant par l'axe de la roue avant.
- **Les freins à disques sont autorisés sur toutes les épreuves et pour toutes les catégories.**

III/3 - Spécificités « CLM»

- Les guidons de forme particulière (delta) ou additionnels (avec prolongateurs, de triathlètes, en forme de cornes ...), et dans la mesure où leur longueur hors tout y compris les accessoires additionnels ne dépasse pas une limite fixée à 15 cm en avant de la verticale passant par l'axe de la roue avant, sont autorisés dans les épreuves suivantes :
- Piste : poursuite individuelle et par équipe – 500 m ou 1000 m.
- Epreuves contre-la-montre.

Remarque – La distance de 75 cm, entre la verticale passant par l'axe de pédalier et l'extrémité du cintre hors-tout, peut être portée à 80 cm si cela est nécessaire pour des causes morphologiques (taille du coureur ou longueur des segments corporels). Dans ce cas, le coureur doit informer les commissaires avant l'épreuve.

- Les freins à disques sont autorisés sur toutes les épreuves et pour toutes les catégories.
- Pour les « Jeunes 13/14 ans et 15/16 ans », seul le vélo **traditionnel** classique est autorisé.

III/4 - Spécificités « Cyclocross »

- Le guidon plat est interdit.
- Les freins à disques sont autorisés sur toutes les épreuves et pour toutes les catégories.
- La largeur de l'enveloppe des roues ne doit pas excéder 33 mm.
- Le vélo de type VTT sans dispositif additionnel (cornes de vache..) est accepté, sur les épreuves des calendriers départementaux et régionaux, sous couvert de validation des comités adéquats.
- **Le vélo de type GRAVEL est accepté, sur les épreuves des calendriers départementaux et régionaux, sous couvert de validation des comités adéquats.**

III /54 - Spécificités « Particulières »

- Sont interdits les oreillettes et tout matériel permettant de communiquer entre coureurs, dirigeants et/ou toute autre personne.
- Sont également interdites les caméras quel que soit le point d'ancrage.
- Par mesure de sécurité, est interdit, y compris à l'entraînement, tout dispositif susceptible d'émettre du son (Oreillette, écouteur, casque audio.... Loi du 01/07/2015).

IV/ DOSSARDS et/ou PLAQUES

Pour retirer son dossard (qui sera fourni sans épingles) et/ou sa plaque, chaque participant devra **présenter** à la table de contrôle, sa licence et sa carte « Compétiteur » UFOLEP. **Pour les épreuves ouvertes le participant devra présenter la licence de sa fédération.**

En aucun cas, il ne pourra être délivré de dossard (ou plaque) à un compétiteur qui serait dans l'incapacité de présenter sa licence et sa carte «Compétiteur Cycloport » ou « Compétiteur Cyclocross » correctement complétées à la table de contrôle.

Le dossard sera accroché sur le maillot, à l'emplacement indiqué par l'organisateur; en tout état de cause, côté tribune du juge à l'arrivée. Afin d'être lisible à tout moment de l'épreuve, il ne devra pas être rogné, plié ou **maculé**.

Règlements Nationaux CycloSPORT - CLM - Cyclocross

Pour le cyclocross, la plaque sera fixée à l'avant du guidon.

Dossard et/ou plaque seront rendus contre restitution de la licence et de la carte « compétiteur », à la table de contrôle à l'issue de l'épreuve.

V / TENUE VESTIMENTAIRE

V/1 – Préambule

Tout équipement vestimentaire susceptible d'influencer la performance du coureur est prohibé. Il est notamment interdit de porter des éléments vestimentaires non essentiels pouvant diminuer la résistance de pénétration dans l'air ou de modifier la physiologie du coureur (compression – étirement – soutien) ».

V/2 – Le casque

Le port du casque rigide, aux normes UCI, est obligatoire pour toutes les catégories, **pendant les compétitions mais également en préambule de celles-ci, lors de la reconnaissance des circuits** (Route-Contre la montre-Cyclocross). Les compétiteurs qui ne seront pas pourvus de cette protection se verront interdire le départ. Chaque concurrent devra le conserver correctement attaché, durant toute l'épreuve. Tout contrevenant sera mis hors compétition.

Compte tenu des nouvelles dispositions **assurantielles**, le port du casque est également obligatoire pour toutes les sorties et/ou entraînements (individuels ou de club).

V/3 – Le maillot

- **Les maillots de groupes sportifs professionnels en activité et corporatifs sont interdits.**
L'usage du maillot jaune uni est interdit (Réservé au leader du Tour de France).
- **Le maillot de club (à manches courtes ou longues) doit, par ses couleurs et leur disposition, permettre de distinguer l'association à laquelle appartient le compétiteur.**
Les maillots sans manches (type « Triathlon ») sont interdits.

Au côté d'éventuelles inscriptions publicitaires pouvant figurer sur celui-ci, il est obligatoire de réserver un emplacement suffisamment important où le nom de l'association sera inscrit lisiblement.

Il est souhaitable que sur ce maillot apparaisse le logo UFOLEP. Toutefois, pour les clubs à double affiliation (voire triple), et ayant un maillot unique pour toutes les sections, quelle(s) que soi(en)t la(les) fédération(s) à laquelle (auxquelles) ces sections appartiennent, sur le maillot porté sur les épreuves UFOLEP ne devra apparaître aucun sigle de fédération.

Sur les **maillots de Champions Nationaux, Régionaux ou Départementaux UFOLEP**, **seules les inscriptions publicitaires du partenaire national, régional ou départemental** sont autorisées à condition qu'elles n'occupent, en aucun cas, plus d'espace que le libellé national qui devra se composer du logo UFOLEP et du nom de la région ou du département.

- **Le port du maillot aux couleurs du club auquel appartient le licencié est obligatoire. Les Champions et/ou ex-Champions Nationaux Ufolep peuvent, sur ce maillot, porter un liseré tricolore. Par contre, il est interdit d'adjoindre un liseré tricolore (voire arc-en-ciel) pour des titres obtenus dans d'autres fédérations.**

Les maillots de « Champion » obtenus dans les autres fédérations, sont interdits sur les épreuves UFOLEP.

Le port du maillot de Champion Départemental, Régional, National UFOLEP d'une discipline n'est autorisé que dans les épreuves de cette discipline et en dehors des épreuves « officielles » (Championnats départementaux, régionaux ou nationaux) et ce jusqu'à la nouvelle édition du Championnat Départemental, Régional ou National. Le nom ou sigle du club peut apparaître sur le maillot.

Les jeunes 12 ans, 14 ans et 16 ans, sont autorisés à porter leur maillot de Champion Départemental, Régional, National UFOLEP, dans la catégorie supérieure, jusqu'à la nouvelle édition du Championnat Départemental, Régional ou National, de leur nouvelle catégorie.

Un licencié, Champion National, portant un maillot de contrefaçon, se verra privé de tous les Championnats Nationaux jusqu'au prochain Championnat National de la discipline (Route ou cyclocross ou VTT ou CLM) dans laquelle il a obtenu son titre, s'il ne se met pas en conformité avec le règlement.

- **Spécificité du CLM/équipes**

Dans le cas d'une équipe multi clubs, les compétiteurs doivent porter le même maillot, ou la même combinaison, celui ou celle de leur Comité ou d'un des clubs constituant l'équipe.

- **Championnats UFOLEP**

Pour les Championnats Nationaux, Régionaux et Départementaux, les compétiteurs d'une même catégorie (cycloSPORT ou cyclocross ou CLM.individuel) ou d'une même équipe (CLM/équipes) porteront le même maillot ou la même combinaison de leur comité ou, à défaut, celui ou celle d'un des clubs composant l'équipe.

V/4 – Les socquettes

- La hauteur maximale des socquettes se situe à mi-chemin entre la cheville et le genou.

V/5 – Tenue lors des cérémonies protocolaires

- Pour toute cérémonie protocolaire, la tenue cycliste est obligatoire, le port d'une casquette ou d'un bonnet est interdit.
- Pour les Championnats Nationaux, la tenue cycliste aux couleurs du comité départemental représenté (ou d'un des clubs composant l'équipe) est obligatoire pour accéder au podium.

En cas de non-respect de ces règles, l'intéressé(e) se verra refuser l'accès au podium.

VI / RECOMPENSES

Il est demandé aux organisateurs sous l'égide de l'UFOLEP de soigner particulièrement l'accueil des participants.

Rappel : Les prix et primes en espèces sont interdits à l'UFOLEP

Un licencié UFOLEP acceptant de recevoir, même à titre exceptionnel, de l'argent en échange de la pratique du sport, encourt des sanctions pouvant aller jusqu'à la radiation.

Tout don éventuellement recueilli par les organisateurs devra être utilisé pour assurer les frais d'organisation et l'achat de récompenses (coupes, médailles, fleurs, matériel sportif ...) qui ne devront pas constituer, du fait de leur éventuelle valeur, une attribution déguisée de prix en espèces.

Il est interdit, dans une épreuve organisée sous l'égide de l'UFOLEP, d'attribuer des dotations (en dehors des récompenses symboliques traditionnelles telles que coupes, médailles, fleurs, maillots de champion) sous forme de lots en nature uniquement pour les vainqueurs et leurs dauphins immédiats. Il est indispensable de mettre ces lots **au tirage au sort** afin de concerner tous les participants.

Rappelons qu'à l'issue d'une épreuve, un moment de convivialité autour d'une boisson, d'un buffet est à la fois recommandé et apprécié.

Recommandations aux organisateurs d'épreuves « Cyclocross »

Si possible, prévoir :

- Un local chauffé pouvant servir de vestiaires
- Des boissons chaudes qui seront offertes dès l'arrivée
- la mise à disposition de douches chaudes
- des jets pour le lavage du matériel

VII/ SANCTIONS DISCIPLINAIRES

En application du Règlement National Disciplinaire, les fautes du « Groupe 1 » (voir ce Règlement sur le site de la CNS.Activités Cyclistes) sont gérées par la Commission Technique Cycloport ou Cyclocross ou Activités Cyclistes (Départementale, Régionale ou Nationale) dont dépend l'organisation sur laquelle se sont produits les incidents.

VII/1 - Sanctions pour comportement antisportif

(Agression verbale – Injures à commissaire – Geste déplacé ou équivoque)

- *Les sanctions prononcées par le Collège des Commissaires sont sans appel et peuvent être :*
- *Avertissement*
- *Déclassement d'une ou plusieurs places*
- *Mise hors course.*

VII/2 - Sanctions pour matériel non conforme

- *Extrémité(s) du guidon non bouchée(s) : Départ refusé.*
- *Guidon et/ou roues non conformes : Départ refusé.*
- *Caméra au départ : Départ refusé*
- *Caméra à l'arrivée : Déclassement*
- *Vélo à assistance électrique : Départ refusé*

VII/3 - Sanctions pour fautes techniques

• Cycloport – Cyclocross

- *Non-respect de la place sur la grille : Concurrent placé en dernière ligne.*
- *Absence du concurrent au moment de l'appel de son nom pour la mise en place sur la grille : Concurrent placé en dernière ligne.*
- *Echauffement sur le circuit pendant une épreuve en cours : Appel en dernière ligne*
- *Echauffement sans casque : Appel en dernière ligne.*
- *Sprint dangereux, gestes volontaires dangereux : Déclassement.*
- *En cyclocross, non franchissement des obstacles : Pénalité voire déclassement ou mise hors course.*
- *Poussette volontaire, sollicitée ou non, pour aider un équipier : 1^e avertissement : Pénalité de 10 secondes, puis 20s puis 30s - Au 4^e avertissement : déclassement.*
- *Position super-tuck: Mise hors course.*
- *Appui des avant-bras sur le guidon : Mise hors course.*
- *Jet d'objets (papier – bidons ...): Sur épreuve d'une journée (déclassement de 10 places) – Sur épreuve à étapes (Pénalité de 30 secondes)- Sur Championnats Départementaux, Régionaux et/ou Nationaux (déclassement de 10 places).*

• **CLM**

- **Echauffement sur le circuit pendant une épreuve en cours : Pénalité de 5 secondes**
- **Echauffement sans casque : Pénalité de 5 secondes**
- **Non-respect du sens des giratoires : Mise hors course (s'il n'y a pas d'autorisation de les emprunter par la gauche).**
- **Voiture suiveuse sans numéro : Pénalité de 2 secondes pour le coureur ou l'équipe.**
- **Si voiture suiveuse supplémentaire : Pénalité de 2 secondes pour le coureur ou l'équipe.**
- **Voiture sans badge officiel : Pénalité de 2 secondes pour le coureur ou l'équipe.**
- **Poussette volontaire, sollicitée ou non, pour aider un équipier : 1^e avertissement : Pénalité de 10 secondes, puis 20s puis 30s - Au 4^e avertissement : déclassement.**
- **Position super-tuck: Mise hors course.**
- **Appui des avant-bras sur le guidon : Mise hors course.**
- **Jet d'objets (papier – bidons ...): Sur épreuve d'une journée (déclassement de 10 places) – Sur épreuve à étapes (Pénalité de 30 secondes)- Sur Championnats Départementaux, Régionaux et/ou Nationaux (déclassement de 10 places).**

Règlement mis à jour le **30 Octobre 2024**
La Commission Nationale des Activités Cyclistes

MUTATIONS

Nouveau processus suite à l'AG.Nationale 2015 de l'Ufolep à Orléans

A/ PLUS DE MUTATION

Si un licencié dans une association UFOLEP au cours de la saison sportive qui s'achève, **ne renouvelle pas, pour la nouvelle saison sportive, sa licence dans cette association, il peut changer d'association et faire homologuer sa licence pour la pratique d'une ou plusieurs activités sportives dans l'association de son choix.**

B/ MUTATION OBLIGATOIRE

A/ Démarches du licencié

Si un licencié UFOLEP a **validité sa licence de la saison sportive en cours dans une association et souhaite changer d'association en cours de saison pour la même activité sportive**, il peut le faire à tout moment de la saison aux conditions suivantes :

- a) Aviser le Président de l'association quittée **par lettre recommandée, en y joignant le formulaire officiel de mutation.**
- b) Verser les éventuels droits correspondants.
- c) Joindre, à la demande d'homologation de la nouvelle licence, la photocopie de la lettre adressée au Président de l'association quittée.

Remarques : Pour la participation à des phases compétitives et qualificatives pour le compte de la nouvelle association, le licencié devra respecter les délais de prise de licence imposés par le règlement sportif fédéral (Article 6 – les épreuves nationales de l'UFOLEP) et la réglementation technique fédérale de l'activité.

B/ Démarches éventuelles du Président de l'association quittée

Dès lors qu'il aura été informé, et s'il le souhaite, le président de l'association quittée aura **quinze jours pour faire parvenir au Comité Départemental** son avis sur ce changement.

C/ Processus en cas d'avis défavorable du Président de l'association quittée

Si le président de l'association quittée donne un avis négatif, le Comité Départemental pourra statuer après avoir entendu ou pris les avis du licencié et du président concernés.

En cas de décision défavorable du Comité Départemental, le licencié a la possibilité de contester la décision auprès du Bureau National de l'UFOLEP qui donnera une décision sur dossier.

C/ REMARQUES

- L'obligation de mutation (Paragraphe B de cette fiche) s'éteint au 31 août de la saison sportive en cours.
- Dans le cas de mutation obligatoire, si le changement d'association concerne deux Comités Départementaux UFOLEP, c'est le Comité quitté qui statuera.
- Au moment d'une mutation en cours de saison, le département d'accueil doit prendre en compte la totalité des points obtenus par le cycloportif concerné, quel(s) que soi(en)t le(s) département(s) dans le(s)quel(s) il les a obtenus.
- Lors d'une mutation en fin de saison, le département d'accueil doit impérativement respecter la catégorie acquise dans le département quitté et ne peut donc pas procéder à une « descente de catégorie ».

Règlement mis à jour le 20 juin 2015
La Commission Nationale des Activités Cyclistes

ACCES A LA CARTE COMPETITEUR

CLASSIFICATION EN CATEGORIES DE VALEUR

Licenciés Ufolep Masculins

Lors de la demande de carte « Compétiteur UFOLEP », le licencié qui a une double appartenance, ou qui va en demander une, doit obligatoirement la déclarer en précisant sa catégorie dans la fédération concernée.

I/ Nouveau licencié UFOLEP, en simple appartenance, n'ayant jamais pratiqué le cyclisme (cycloport ou cyclocross) en compétition sera classé en 3^e catégorie Ufolep pour la pratique du cycloport et/ou du cyclocross.

II/ Nouveau licencié UFOLEP prenant une double appartenance (voire triple)

Nouveau licencié Ufolep prenant une double appartenance en FFC					
Catégories FFC Route	Sera classé en Cycloport Ufolep	Catégories FFC Cyclocross	Sera classé en Cyclocross Ufolep	Catégories FFC VTT	Sera classé en Cyclocross Ufolep
Adulte et U19 (Juniors) Open 3	1 ^{ère} *	Adulte et U19 (Juniors) Open 3	1 ^{ère} *	Adulte et U19 (Juniors) Open 3	1 ^{ère} *
Adulte et U19 (Juniors) Access 1	1 ^{ère} *	Adulte et U19 (Juniors) Access 1	1 ^{ère} *	Adulte et U19 (Juniors) Access 1	1 ^{ère} *
Adulte et U19 (Juniors) Access 2	2 ^{ème}	Adulte et U19 (Juniors) Access 2	2 ^{ème}	Adulte et U19 (Juniors) Access 2	2 ^{ème}
Adulte et U19 (Juniors) Access 3 ou 4	3 ^{ème}	Adulte et U19 (Juniors) Access 3 ou 4	3 ^{ème}	Adulte et U19 (Juniors) Access 3 ou 4	3 ^{ème}
Jeunes 11/12 ans U13 (Benjamins)	11/12 ans	Jeunes 11/12 ans U13 (Benjamins)	11/12 ans	Jeunes 11/12 ans U13 (Benjamins)	11/12 ans
Jeunes 13/14 ans U15 (Minimes)	13/14 ans	Jeunes 13/14 ans U15 (Minimes)	13/14 ans	Jeunes 13/14 ans U15 (Minimes)	13/14 ans
Jeunes 15/16 ans U17 (Cadets)	15/16 ans	Jeunes 15/16 ans U17 (Cadets)	15/16 ans	Jeunes 15/16 ans U17 (Cadets)	15/16 ans

Remarques : *Sans possibilité de descente en catégorie UFOLEP inférieure

Lorsqu'un coureur FFC, monte de catégorie, dans sa fédération, il sera reclassé systématiquement dans la catégorie Ufolep correspondante.

Un coureur FFC reclassé en Open2, dans sa discipline, ne pourra plus participer aux épreuves « Compétitions Cycloport et ou Cyclocross »

Nouveau licencié Ufolep prenant une double appartenance FSGT Le nombre de catégories de valeur varie selon les départements et/ou les régions			
Catégories FSGT Route	Sera classé en Cycloport Ufolep	Catégories FSGT Cyclocross	Sera classé en Cyclocross Ufolep
1 ^{ere}	1 ^{ere} *	1 ^{ere}	1 ^{ere} *
2 ^{eme}	1 ^{ere} *	2 ^{eme}	1 ^{ere} *
3 ^{eme}	2 ^{eme}	3 ^{eme}	2 ^{eme}
4 ^{eme} , 5 ^{eme} et 6 ^{eme}	3 ^{eme}	4 ^{eme} , 5 ^{eme} et 6 ^{eme}	3 ^{eme}
Benjamins	11/12 ans	Benjamins	11/12 ans
Minimes	13/14 ans	Minimes	13/14 ans
Cadets	15/16ans	Cadets	15/16ans

Remarques : *Sans possibilité de descente en catégorie UFOLEP inférieure

Lorsqu'un coureur FSGT, monte de catégorie, dans sa fédération, il sera reclassé systématiquement dans la catégorie Ufolep correspondante.

~~Pour les jeunes 13/14 ans et 15/16 ans, en cas de surelassement officiel, ils participeront respectivement aux épreuves 15/16 ans et 3eme catégorie. Pour les championnats, ils participeront respectivement aux épreuves 15/16 ans et 17/19 ans.~~

III/ Licencié « Compétiteur VTT.Ufolep » demandant une carte « Cyclospor » et/ou « Cyclocross » en simple appartenance

La classification en 3^e ou 2^e catégorie UFOLEP est laissée à l'appréciation de la CTD.

IV/ Licencié « Compétiteur Cyclospor.UFOLEP » demandant une carte « Cyclocross » en simple appartenance

Catégorie Cyclospor Ufolep	Sera classé en cyclocross Ufolep
4a et 4b	3 ^e
3 ^e	3 ^e
2 ^e	2 ^e
1 ^e	2 ^e

Les jeunes masculins 16 ans qui passent la saison suivante, dans la catégorie 17/19ans, seront classés en 2eme Cyclo-cross.

V/ Licencié UFOLEP sollicitant une double appartenance

Tout licencié UFOLEP qui sollicite, en double appartenance, pour la pratique du Cyclospor et/ou du Cyclocross, une licence FFC Access 1,2,3,4, Open 3 ou une licence FSGT sera classé dans la catégorie correspondante au tableau §II ci-dessus. Dans le cas où cette correspondance lui attribue une catégorie inférieure, le coureur restera dans sa catégorie UFOLEP.

VI/ Retour à la pratique d'anciens licenciés UFOLEP en simple appartenance

ANCIENS LICENCIES UFOLEP						
	CYCLOSPORT			CYCLOCROSS		
Catégorie	Accueil après 1 an d'arrêt	Accueil après 2 ans d'arrêt	Accueil après 3 ans d'arrêt et plus	Accueil après 1 an d'arrêt	Accueil après 2 ans d'arrêt	Accueil après 3 ans d'arrêt et plus
4a et 4b	4a ou 4b	4a ou 4b	4a ou 4b	3^{eme}		
3 ^{eme}	3 ^{eme}	3 ^{eme}	3 ^{eme}	3 ^{eme}	3 ^{eme}	3 ^{eme}
2 ^{eme}	3 ^{eme}	3 ^{eme}	3 ^{eme}	3 ^{eme}	3 ^{eme}	3 ^{eme}
1 ^{ere}	2 ^{eme}	2 ^{eme}	3 ^{eme}	2 ^{eme}	2 ^{eme}	3 ^{eme}

Remarques :

- A) Application des critères de classification Ufolep pour ceux qui demanderont une double (ou triple) licence.
- B) Lorsqu'un ex-Ufolep 1^{ere} catégorie revient à la compétition, après 1 an ou 2 ans d'arrêt en Ufolep, il sera classé en 2^{eme} catégorie Ufolep (voir tableau ci-dessus) sous réserve qu'il ne se soit pas doublement ou triplement affilié.

Règlement mis à jour le **30 Octobre 2024**.
La Commission Nationale des Activités Cyclistes

ACCES à la CARTE COMPETITRICE

Licenciées Ufolep Adultes Féminines (17 ans et plus)

Lors de la demande de carte Cycloport UFOLEP, la licenciée qui a une double appartenance, ou va en demander une, doit obligatoirement la déclarer en précisant sa catégorie dans la fédération concernée.

I/ Nouvelle licenciée UFOLEP, en simple appartenance, n'ayant jamais pratiqué le cyclisme en compétition (Cycloport ou cyclocross) sera classée en catégorie « Féminines Ufolep » pour la pratique du cycloport et/ou du cyclocross.

Les féminines classées « Féminines Ufolep », pourront être changées de catégorie en cas de supériorité manifeste, par décision de la Commission Technique Sportive Départementale, en s'appuyant sur la base du barème des montées de catégorie.

Toutefois, en cycloport, et en cyclocross, si elle le désire, elle pourra demander à être classée en 4a ou en 3^{ème} catégorie.

~~Pour le cyclocross, si elle le désire, elle pourra être classée en 3^e catégorie.~~

Dans ces deux cas, le choix sera fait pour la saison complète ; lui sera appliqué le règlement « des changements » afférent à la catégorie choisie.

II/ Nouvelle licenciée UFOLEP prenant une double appartenance (voire une triple)

Nouvelle licenciée Ufolep prenant une double, voire triple, appartenance.						
en FFC			en FSGT			
			Le nombre de catégories de valeur varie selon les départements et/ou les régions			
Catégories FFC	Sera classée en Cycloport Ufolep	Sera classée en ... cyclocross Ufolep	Catégories FSGT Route	Sera classée en cycloport Ufolep	Catégories FSGT Cyclocross	Sera classée en cyclocross Ufolep
Open1, Open 2	2 ^{ème} *	2 ^{ème} *	1 ^{ère} ou 2 ^{ème}	2 ^{ème}	Pas de catégories pour les Féminines en FSGT	3 ^{ème}
Open 3	3 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème} - 4 ^{ème} - 5 ^{ème} - 6 ^{ème}	3 ^{ème}		
Access 1, 2, 3, 4	3 ^{ème}	3 ^{ème}				

Remarques : Pour toutes ces catégories - Application du règlement « des montées » afférent à la dite catégorie Ufolep.

* Les licenciées FFC Open 1 et 2, ne pourront pas participer aux championnats (Départemental, Régional, National)

III/ Licenciée « Compétitrice VTT.Ufolep » et/ou « Compétitrice Cycloport.UFOLEP » demandant une carte « Cycloport » et/ou « Cyclocross » en simple appartenance

La classification UFOLEP est laissée à l'appréciation de la CTD concernée.

IV/ Licenciée UFOLEP sollicitant une double appartenance

Toute licenciée UFOLEP en double appartenance FFC ou FSGT, qui **change** de catégorie, dans sa fédération, **sera reclassée systématiquement** dans la catégorie Ufolep correspondante.

Toute licenciée UFOLEP qui sollicite, en double appartenance, une licence FFC « Open 3, Access 1, 2, 3, 4,» ou une licence FSGT «1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} ou 6^{ème}» **devra être reclassée** dans la catégorie en fonction du tableau de correspondance de la fédération concernée.(voir fiche 12 ou 15)

Toute licenciée UFOLEP qui sollicite, en double appartenance, une licence FFC, et qui est classifiée en Open 2 ou Open 1, dans sa discipline **ne pourra plus participer aux championnats Ufolep**.

V/ Retour à la pratique d'anciennes licenciées UFOLEP en simple appartenance

ANCIENNES LICENCIÉES UFOLEP						
	CYCLOSPORT			CYCLOCROSS		
Catégorie	Accueil après 1 an d'arrêt	Accueil après 2 ans d'arrêt	Accueil après 3 ans d'arrêt et plus	Accueil après 1 an d'arrêt	Accueil Après 2 ans d'arrêt	Accueil Après 3 ans d'arrêt et plus
4 ^{ème} (GS)	Féminine ou 4 ^{ème} ou 3 ^{ème}	Féminine ou 4 ^{ème} ou 3 ^{ème}	Féminine ou 4 ^{ème} ou 3 ^{ème}			
Féminines	Féminine ou 4 ^{ème} ou 3 ^{ème}	Féminine ou 4 ^{ème} ou 3 ^{ème}	Féminine ou 4 ^{ème} ou 3 ^{ème}	Féminine ou 4 ^{ème} ou 3 ^{ème}	Féminine ou 4 ^{ème} ou 3 ^{ème}	Féminine ou 4 ^{ème} ou 3 ^{ème}
3 ^{ème}	Féminine ou 4 ^{ème} ou 3 ^{ème}	Féminine ou 4 ^{ème} ou 3 ^{ème}	Féminine ou 4 ^{ème} ou 3 ^{ème}	Féminine ou 4 ^{ème} ou 3 ^{ème}	Féminine ou 4 ^{ème} ou 3 ^{ème}	Féminine ou 4 ^{ème} ou 3 ^{ème}
2 ^{ème}	3 ^{ème}	Féminine ou 4 ^{ème} ou 3 ^{ème}	Féminine ou 4 ^{ème} ou 3 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème} ou 3 ^{ème}
1 ^{ère}	2 ^{ème}	Féminine ou 4 ^{ème} ou 3 ^{ème} 3 ^{ème}	Féminine ou 4 ^{ème} ou 3 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème} ou 3 ^{ème}

Remarque – Application des critères de classification Ufolep pour celles qui demanderont une double licence

Règlement mis à jour le **30 Octobre 2024**.
La Commission Nationale des Activités Cyclistes

Ouverture aux licencié(e)s des autres fédérations

Classification en catégories de valeur Ufolep

Licencié(e)s « autres fédérations »

Après accord du Comité Départemental UFOLEP, les épreuves peuvent être ouvertes aux licenciés des autres fédérations (sur présentation, d'un Pass CycloSPORT ou Pass Cyclo-cross en fonction de la discipline pratiquée, de la licence correspondant au Pass) dans la limite des catégories admises à l'Ufolep. L'organisateur de la manifestation ouverte devra avoir souscrit à l'affiliation multisport plus, s'il organise une épreuve dans l'année, ou à l'affiliation multisport pro pour l'organisation de plusieurs épreuves ouvertes, ce qui lui permet d'accueillir des licenciés autres FD (FFC, FSGT, FFTRI).

Les non-licenciés dans une fédération sportive de cyclisme ne sont pas admis dans les épreuves « cycloSPORT » ouvertes, exceptés pour les CLM.

L'association qui ouvre sa manifestation à des non-licenciés UFOLEP « cycloSPORT » devra respecter les **OBLIGATIONS** suivantes concernant les conditions d'application :

1. Accord du Comité départemental UFOLEP après avis de la Commission Technique Sportive (si elle existe)
2. Inscription au calendrier national CycloSPORT (ufolep-cyclisme.org) avec la mention particulière : « Epreuve ouverte ».
3. Tarif différencié pour les licenciés des autres fédérations avec au minimum 30% d'augmentation par rapport au tarif Ufolep (pas de maximum).
4. Respect des catégories admissibles en concordance avec les fiches 10 à 15 du règlement national cycloSPORT.
5. Engagement à l'avance, des coureurs autres FD, à l'aide du Pass de la discipline concernée, sur le site (ufolep-cyclisme.org) date de clôture suivant les indications de l'organisateur, au minimum 24h avant l'épreuve, pour vérification de la classification des coureurs engagés.
6. Lorsqu'il y a une limitation, la préférence sera donnée aux coureurs possédant une carte CycloSPORT Ufolep.
7. Enregistrement obligatoire, sous la responsabilité des comités, des résultats des licenciés « Autres fédérations » sur la partie calendriers/résultats, de façon à pouvoir suivre les résultats et effectuer les changements de catégorie selon les mêmes critères que les licenciés Ufolep. Une base de données spécifique sera consultable pour suivre l'évolution de ces licenciés au niveau de leurs participations et de leurs résultats.

La CNS a déterminé des équivalences entre les catégories UFOLEP et celles des autres fédérations.

Toutefois, les départements qui le souhaitent peuvent « durcir » ces critères (exemple : classer un FFC.Access 2 en 1^{ère} catégorie Ufolep). Par contre, en aucun cas, ils ne peuvent « assouplir » ces critères (Exemple – Classer en 3^e catégorie Ufolep un FFC.Access 2 est interdit).

Cette remarque est valable pour les Masculins et les Féminines.

Licenciés Adultes Masculins 17 ans et plus

FFC/FFTri			FSGT			
			Le nombre de catégories de valeur varie selon les départements et/ou les régions			
Catégories FFC En fonction de leur activité	Sera classé en Cycloport Ufolep	Sera classé en ... cyclocross Ufolep	Catégories FSGT Route	Sera classé en cycloport Ufolep	Catégories FSGT Cyclocross	Sera classé en cyclocross Ufolep
Open 3	1 ^{ere}	1 ^{ere}	1 ^{ere} et 2 ^{eme}	1 ^{ere}	1 ^{ere}	1 ^{ere}
Access 1	1 ^{ere}	1 ^{ere}	3 ^{eme}	2 ^{eme}	2 ^{eme} et 3 ^{eme}	2 ^{eme}
Access 2	2 ^{eme}	2 ^{eme}	4 ^{eme} 5 ^{eme} et 6 ^{eme}	3 ^{eme}	4 ^{eme} et 5 ^{eme}	3 ^{eme}
Access 3	3 ^{eme}	3 ^{eme}				
Access 4	3 ^{eme}	3 ^{eme}				
Triathlète compétition sauf « Elite »	2 ^{eme}	2 ^{eme}				
Triathlète loisirs	3 ^{eme}	3 ^{eme}				
Jeunes U19 (Juniors)*		2 ^{eme}				
Jeunes U17 (Cadets)	15/16 ans	15/16 ans	Cadets	15/16 ans	Cadets	15/16 ans
Jeunes U15 (Minimes)	13/14 ans	13/14 ans	Minimes	13/14 ans	Minimes	13/14 ans
Jeunes U13 (Benjamins)	11/12 ans	11/12 ans	Benjamins	11/12 ans	Benjamins	11/12 ans

*Les jeunes U19, seront classés au minimum en 2eme catégorie en cyclocross.

Licenciées Adultes Féminines 17 ans et plus

FFC/FFTri			FSGT					
Catégories FFC	Sera classée en Cycloport Ufolep	Sera classée en cyclocross Ufolep	Catégories FSGT Route	Sera classée en cycloport Ufolep	Catégories FSGT Cyclocross	Sera classée en cyclocross Ufolep		
Open 1 et 2	2 ^{eme}	2 ^{eme}	1 ^{ere} -2 ^{eme}	2 ^{eme}	Pas de catégorie pour les Féminines en FSGT	4 ^{eme} ou 3 ^{eme}		
Open 3	3 ^{eme}	3 ^{eme}	3 ^{eme} 4 ^{eme} 5 ^{eme} 6 ^{eme} -	3 ^{eme}				
Access 1, 2, 3, 4	3 ^{eme}	3 ^{eme}						
Triathlète compétition sauf « Elite »	3 ^{eme}	3 ^{eme}						
Triathlète loisirs	4 ^{eme}	4 ^{eme}						
Jeunes U17 (Cadettes)	15/16 ans	15/16 ans	Cadettes	15/16 ans	Cadettes	15/16 ans		
Jeunes U15 (Minimes)	13/14 ans	13/14 ans	Minimes	13/14 ans	Minimes	13/14 ans		
Jeunes U13 (Benjamines)	11/12 ans	11/12 ans	Benjamines	11/12 ans	Benjamines	11/12 ans		

Remarques:

- Ces licencié(e)s participant à des épreuves Ufolep sont soumis au même régime de montée de catégorie que les licenciés Ufolep.
- Dans le cas où le participant « Autre fédération » possède plusieurs licences (FFC et FSGT), la correspondance avec les catégories Ufolep se fera en prenant en compte **la plus forte catégorie** FFC ou FSGT.
- Ils (elles) sont également soumis(es) à la réglementation « Supériorité manifeste » s'il s'avérait qu'ils (elles) sont d'un niveau très supérieur à celui de la catégorie Ufolep qui leur a été attribuée.
- Sur les courses dites « ouvertes », il y aura un **seul classement** scratch par catégorie. Les points seront attribués sans tenir compte des fédérations. (Exemple : un licencié Ufolep classé 3^e marquera les points prévus par le règlement pour une 3^e place, même si les deux premiers sont des coureurs « autres fédérations »).
- Il est à noter qu'un(e) licencié(e) « Autre fédération » devra se conformer à la réglementation Ufolep et pourra être exclu(e) de toutes nos compétitions si, par son comportement, il (elle) était l'auteur de troubles perturbant l'épreuve et/ou faussant les résultats.

Règlement mis à jour **le 30 Octobre 2024.**
La Commission Nationale des Activités Cyclistes

ACCES à la CARTE COMPETITEUR
CLASSIFICATION EN CATEGORIES DE VALEUR
Adultes Masculins FFC et ex-FFC de 17 ans et plus
Licenciés UCI

(Se référer à la fiche 3 « Accès à la carte compétiteur »)

I/ Carte « Compétiteur Cycloport »

Nouvelles classifications FFC																
Catégories FFC	Licencié, année en cours		Licencié, année précédente		Après un arrêt d'1 an		Après un arrêt de 2 ans		Après un arrêt de 3 ans		Après un arrêt de 4 ans		Après un arrêt de 5 à 9 ans		Après un arrêt de 10 ans et +	
	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence
Open 2	NON	NON	1 ^{ere} *	NON	1 ^{ere} *	NON	2 ^{eme} *	NON	2 ^{eme}	NON	2 ^{eme}	NON	3 ^{eme}	NON	3 ^{eme}	NON
Open 3	1 ^{ere} *	OUI	1 ^{ere} *	OUI	1 ^{ere}	OUI	2 ^{eme}	OUI	2 ^{eme}	OUI	2 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI
Access 1	1 ^{ere}	OUI	1 ^{ere}	OUI	2 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI
Access 2	2 ^{eme}	OUI	2 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI
Access 3	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI
Access 4	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI

Remarque :

Licencié classé « Elite UCI » mais ne possédant pas de licence FFC, ne pourra prétendre à une carte « Cycloport UFOLEP »

Les ex Open 2 activité route, pourront accéder à la carte « Compétiteur Ufolep » à condition que ce soit en SIMPLE APPARTENANCE, ou qu'ils soient reclassés en Open3.

Dans tous les cas si, entre temps, le coureur FFC a obtenu une licence Access 1, 2, 3, 4, ou Open 3 la durée d'attente n'existe plus.

* Sans possibilité de descente en catégorie UFOLEP inférieure.

Anciennes classifications FFC

	Licencié, année en cours		Licencié, année précédente		Après un arrêt d'1 an		Après un arrêt de 2 ans		Après un arrêt de 3ans		Après un arrêt de 4 ans		Après un arrêt de 5 à 9 ans		Après un arrêt de 10 ans et +	
Catégories FFC	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence
Pass'Cyclisme Open									2 ^e	OUI	2 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI
Pass'Cyclisme D1									3 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI
Pass'Cyclisme D2									3 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI
Pass'Cyclisme D3									3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI
Pass'Cyclisme D4									3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI
3 ^{eme} cat 100 points et moins									2 ^{eme}	OUI	2 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI
3 ^{eme} cat 101 points et plus									2 ^{eme}	OUI	2 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI
2 ^{eme} cat (ex-national)									1 ^{ere} *	OUI	1 ^{eme} *	OUI	2 ^{eme}	OUI	2 ^{eme}	OUI
1 ^{ere} cat (ex-élite et ex-pro)									NON	NON	1 ^{eme} **	OUI	1 ^{eme} **	OUI	2 ^{eme} **	OUI

Remarque :

Licencié classé « Elite UCI » mais ne possédant pas de licence FFC, ne pourra prétendre à une carte « Cyclospor UFOLEP »

* Sans possibilité de descente en catégorie UFOLEP inférieure.

** Aucun titre (Départemental - Régional - National) ne pourra être attribué à un ex-professionnel FFC âgé de moins 40 ans

II/ Carte « Compétiteur Cyclocross »

Nouvelles classifications FFC																
	Licencié, année en cours		Licencié, année précédente		Après un arrêt d'1 an		Après un arrêt de 2 ans		Après un arrêt de 3ans		Après un arrêt de 4 ans		Après un arrêt de 5 à 9 ans		Après un arrêt de 10 ans et +	
Catégories FFC	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence
Open 2	NON	NON	1 ^{ere} *	NON	1 ^{ere} *	NON	2 ^{eme} *	NON	2 ^{eme}	NON	2 ^{eme}	NON	3 ^{eme}	NON	3 ^{eme}	NON
Open 3	1 ^{ere} *	OUI	1 ^{ere} *	OUI	1 ^{ere} *	OUI	2 ^{eme}	OUI	2 ^{eme}	OUI	2 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI
Access 1	1 ^{ere}	OUI	1 ^{ere}	OUI	2 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI
Access 2	2 ^{eme}	OUI	2 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI
Access 3	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI
Access 4	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI

Remarques :

Les ex Open 2 activité, cyclocross pourront accéder à la carte « Compétiteur Ufolep » à condition que ce soit en SIMPLE APPARTENANCE, ou qu'ils soient reclassés en Open3.

Dans tous les cas si, entre temps, le coureur FFC a obtenu une licence Access 1, 2, 3, 4, ou Open 3 la durée d'attente n'existe plus.

* Sans possibilité de descente en catégorie UFOLEP inférieure.

Anciennes classifications FFC

Catégories FFC	Licencié, année en cours		Licencié, année précédente		Après un arrêt d'1 an		Après un arrêt de 2 ans		Après un arrêt de 3 ans		Après un arrêt de 4 ans		Après un arrêt de 5 à 9 ans		Après un arrêt de 10 ans et +	
	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence
Pass'Cyclisme Open									2 ^{eme}	OUI	2 ^e	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI
Pass'Cyclisme D1									3 ^{eme}	OUI	3 ^e	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI
Pass'Cyclisme D2									3 ^{eme}	OUI	3 ^e	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI
Pass'Cyclisme D3									3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI
Pass'Cyclisme D4									3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI
3 ^{eme} cat – Juniors 2									2 ^{eme}	OUI	2 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI
100 points et moins									2 ^{eme}	OUI	2 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI
3 ^{eme} cat									2 ^{eme}	OUI	2 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI
101 points et plus									2 ^{eme}	OUI	2 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI
2 ^{eme} cat (ex-national)									1 ^{ere} *	OUI	1 ^{eme} *	OUI	2 ^{eme}	OUI	2 ^{eme}	OUI
1 ^{ere} cat (ex-élite et ex-pro)									NON	NON	1 ^{eme} **	OUI	1 ^{eme} **	OUI	2 ^{eme} **	OUI

Remarque :

Licencié classé « Elite UCI » mais ne possédant pas de licence FFC, ne pourra prétendre à une carte « Cycloport ou Cyclocross UFOLEP »

* Sans possibilité de descente en catégorie UFOLEP inférieure.

** Aucun titre (Départemental - Régional - National) ne pourra être attribué à un ex-professionnel FFC âgé de moins 40 ans

Règlement mis à jour le **30 Octobre 2024**
La Commission Nationale des Activités Cyclistes

Que

I/ ACCES à la CARTE « COMPETITRICE » Adultes Féminines FFC et ex-FFC de 17 ans et plus

Licenciée UCI

- Toute licenciée classée « Elite UCI », mais ne possédant pas de licence FFC, ne pourra pas prétendre à une carte « Cycloport UFOLEP ».

I/ Carte « Compétitrice Cycloport »

Nouvelles classifications FFC								
Catégories FFC	Licenciée, année en cours		Licenciée, année précédente		Après un arrêt d'1 an		Après un arrêt de 2 ans	
	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence
Open 1	2 ^{eme} **	OUI	2 ^{eme} **	OUI	2 ^{eme} **	OUI	2 ^{eme}	OUI
Open 2	2 ^{eme} **	OUI	2 ^{eme} **	OUI	2 ^{eme} **	OUI	2 ^{eme}	OUI
Open 3	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI
Access 1	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI
Access 2	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI
Access 3	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI
Access 4	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI

Remarques - ** - Voir à la fin de cette fiche

Anciennes classifications FFC		
	Après un arrêt de 3 ans ou plus.	
Catégories FFC	Accueil Ufolep	Double licence
Pass'Cyclisme	4 ^{eme} ou 3 ^{eme}	OUI
Pass'Cyclisme Open	4 ^{eme} ou 3 ^{eme}	OUI
3 ^{eme} cat.	4 ^{eme} ou 3 ^{eme}	OUI
2 ^{eme} cat.	4 ^{eme} ou 3 ^{eme} **	OUI
1 ^{ere} cat.	4 ^{eme} ou 3 ^{eme} **	OUI

Remarques - ** - Voir à la fin de cette fiche

II/ Carte « Compétitrice Cyclocross »

Nouvelles classifications FFC								
Catégories FFC	Licenciée, année en cours		Licenciée, année précédente		Après un arrêt d'1 an		Après un arrêt de 2 ans	
	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence
Open 1	1 ^{ère} **	OUI	1 ^{ère} **	OUI	2 ^{ème} **	OUI	2 ^{ème}	OUI
Open 2	1 ^{ère} **	OUI	1 ^{ère} **	OUI	2 ^{ème} **	OUI	2 ^{ème}	OUI
Open 3	2 ^{ème}	OUI	2 ^{ème}	OUI	3 ^{ème}	OUI	3 ^{ème}	OUI
Access 1	2 ^{ème}	OUI	2 ^{ème}	OUI	3 ^{ème}	OUI	3 ^{ème}	OUI
Access 2	3 ^{ème} , ou 4 ^{ème}	OUI	3 ^{ème} , ou 4 ^{ème}	OUI	3 ^{ème} , ou 4 ^{ème}	OUI	3 ^{ème} , ou 4 ^{ème}	OUI
Access 3	3 ^{ème} , ou 4 ^{ème}	OUI	3 ^{ème} , ou 4 ^{ème}	OUI	3 ^{ème} , ou 4 ^{ème}	OUI	3 ^{ème} , ou 4 ^{ème}	OUI
Access 4	3 ^{ème} , ou 4 ^{ème}	OUI	3 ^{ème} , ou 4 ^{ème}	OUI	3 ^{ème} , ou 4 ^{ème}	OUI	3 ^{ème} , ou 4 ^{ème}	OUI

Remarques - ** - Voir à la fin de cette fiche

Anciennes classifications FFC		
	Après un arrêt de 3 ans ou plus	
Catégories FFC	Accueil Ufolep	Double licence
Pass'Cyclisme	3 ^{eme}	OUI
Pass'Cyclisme Open	3 ^{eme}	OUI
3 ^{eme} cat	4 ^{eme} ou 3 ^{eme}	OUI
2 ^{eme} cat	4 ^{eme} ou 3 ^{eme} **	OUI
1 ^{ere} cat	4 ^{eme} ou 3 ^{eme} **	OUI

Remarques :

- Au moment de la prise de la « carte de compétitrice », les licenciées «Open 1, Open 2, Open 3 FFC » devront fournir, à la Commission Départementale concernée (ou au délégué Ufolep) la photocopie du classement régional FFC dans la discipline, ou apparaît leur catégorie FFC.
- Le responsable départemental chargé de la délivrance des « cartes compétitrice », lors de la création de ces cartes, devra, pour ces licenciées cocher la case « FFC ».
- ** Ne pourront participer aux divers Championnats Ufolep (Départemental – Régional – National)
- Cas particulier de certaines Féminines qui NE POURRONT PAS PARTICIPER aux Championnats UFOLEP (Départementaux, Régionaux et Nationaux) si elles répondent à l'un ou l'autre (ou plusieurs) des critères ci-dessous :
 - Ont marqué des points au classement mondial UCI.
 - Ont une licence (y compris « amateur ») dans une équipe professionnelle.

Règlement mis à jour le **30 Octobre 2024**.
La Commission Nationale des Activités Cyclistes

J/ ACCES à la CARTE « COMPETITEUR »

Juniors FFC masculins

(Se référer à la fiche 3 « Accès à la carte compétiteur »)

FICHE ANNULEE

Règlement mis à jour le **15 janvier 2022**.
La Commission Nationale des Activités Cyclistes

ACCES A LA CARTE « COMPETITEUR »
CLASSIFICATION EN CATEGORIE DE VALEUR
Adultes Masculins FSGT et ex-FSGT de 17 ans et plus

Carte « Compétiteur cycloport » et Carte « Compétiteur cyclocross »

LICENCIES FSGT - Le nombre de catégories varie selon les départements et/ou les régions												
Catégories FSGT	Licencié, année précédente		Après un arrêt d'1 an		Après un arrêt de 2 ans		Après un arrêt de 3 ans		Après un arrêt de 4 ans		Après un arrêt de 5 ans et plus	
	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence
4 ^{eme} , 5 ^{eme} et 6 ^{eme}	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI
3 ^{eme}	2 ^{eme}	OUI	2 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI
2 ^{eme}	1 ^{ere}	OUI	1 ^{ere}	OUI	2 ^{eme}	OUI	2 ^{eme}	OUI	2 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI
1 ^{ere}	1 ^{ere}	OUI	1 ^{ere}	OUI	1 ^{ere}	OUI	2 ^{eme}	OUI	2 ^{eme}	OUI	3 ^{eme}	OUI

Un coureur FSGT ayant également une appartenance FFC, devra respecter les critères d'accès de la fiche 9.

Règlement mis à jour **15 Decembre 2022**
La Commission Nationale des Activités Cyclistes

ACCES à la CARTE «COMPETITRICE»
CLASSIFICATION EN CATEGORIES DE VALEUR
Adultes Féminines FSGT et ex-FSGT de 17 ans et plus

A/ Carte «Compétitrice cycloSPORT»

LICENCIÉES FSGT « ROUTE » - Le nombre de catégories de valeur varie selon les départements et/ou les régions								
	Licenciée, année en cours		Licenciée, année précédente		Après un arrêt d'1 an		Après un arrêt de 2 ans	
Catégories FSGT	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence
3 ^{ème} – 4 ^{ème} 5 ^{ème} – 6 ^{ème}	4 ^{ème} ou 3 ^{ème}	OUI	4 ^{ème} ou 3 ^{ème}	OUI	4 ^{ème} ou 3 ^{ème}	OUI	4 ^{ème} ou 3 ^{ème}	OUI
2 ^{ème}	2 ^{ème}	OUI	2 ^{ème}	OUI	3 ^{ème}	OUI	3 ^{ème}	OUI
1 ^{ère}	2 ^{ème}	OUI	2 ^{ème}	OUI	3 ^{ème}	OUI	3 ^{ème}	OUI

B/ Carte «Compétitrice cyclocross»

LICENCIÉES FSGT « CYCLOCROSS »								
	Licenciée, année en cours		Licenciée, année précédente		Après un arrêt d'1 an		Après un arrêt de 2 ans	
Catégories FSGT	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence
Pas de catégories de valeur	4 ^{ème} ou 3 ^{ème}	OUI	4 ^{ème} ou 3 ^{ème}	OUI	4 ^{ème} ou 3 ^{ème}	OUI	4 ^{ème} ou 3 ^{ème}	OUI

Règlement mis à jour le **30 Octobre 2024**.
La Commission Nationale des Activités Cyclistes

ACCES à la CARTE « COMPETITEUR CYCLOSPORT et/ou CYCLOCROSS » CLASSIFICATION EN CATEGORIES DE VALEUR Triathlètes masculins et féminines

1/ En simple appartenance Ufolep

- **Les triathlètes masculins** appartenant ou ayant appartenu à la FFTri, qui sollicitent une carte « Compétiteur CycloSPORT » et/ou « Compétiteur Cyclocross », seront classés :
 - Licence Triathlon compétition : en **2^{ème} catégorie UFOLEP** cycloSPORT et/ou cyclocross.
 - Licence Triathlon loisirs : en **3^{ème} catégorie UFOLEP** cycloSPORT et/ou cyclocross

Par contre, ceux qui sont licenciés UFOLEP et qui ont une carte « Compétiteur CycloSPORT » et/ou « Compétiteur Cyclocross », restent dans la catégorie qui leur a été attribuée en cycloSPORT et/ou cyclocross.

- **Les triathlètes féminines** appartenant ou ayant appartenu à la FFTri, qui sollicitent une carte « Compétiteur cycloSPORT » et/ou « Compétiteur Cyclocross », seront classées :
 - Licence Triathlon compétition : en **3^{ème} catégorie UFOLEP** cycloSPORT et/ou cyclocross.
 - Licence Triathlon loisirs : en **4^{ème} catégorie UFOLEP** cycloSPORT et/ou cyclocross

Par contre, celles qui sont licenciées UFOLEP et qui ont une carte « Compétiteur cycloSPORT » et/ou « Compétiteur Cyclocross », restent dans la catégorie qui leur a été attribuée en cycloSPORT et/ou cyclocross.

2/ En double (voire triple) appartenance avec la FFC ou la FSGT

- Voir fiches n°11 et 14 (pour les masculins) et n°12 et 15 (pour les féminines)

Règlement mis à jour le **30 Octobre 2024**
La Commission Nationale des Activités Cyclistes

CHANGEMENT DE CATEGORIES DE VALEUR

Barèmes des montées

Les « compétiteurs » (cycloport et cyclocross) de plus de 17 ans, et les jeunes de 16 ans surelassés, seront classés dans la catégorie immédiatement supérieure lorsqu'ils totaliseront, dans leur catégorie, sur les seules épreuves UFOLEP au cours de la même saison, 30 points et plus.

Cette règle est également applicable aux licenciés des autres fédérations qui participent aux épreuves Ufolep qui leur sont ouvertes.

Remarques : a) Chaque département peut réduire les critères de montée (Exemple: montée sur 25 points) mais en aucun cas les élargir par rapport au règlement national

Le nombre total de points nécessaires pour la montée peut être différent selon les catégories tout en restant inférieur à 30 points.

b) Sur les épreuves à étapes, seul sera pris en compte le classement général.

c) Chaque département doit prendre en compte la catégorie de valeur indiquée sur la carte « Compétiteur ». Si des disparités apparaissent, la difficulté devrait être réglée entre les Délégués départementaux ou entre les Commissions départementales. Il est interdit à un département de surclasser un licencié d'un autre département quels que soient les motifs.

d) A l'initiative de la Commission Régionale concernée, les départements appartenant à une région doivent faire en sorte que leur système de changement de catégorie de valeur soit uniformisé.

e) En aucun cas, un licencié(ée) ne peut être changé(ée) de deux catégories en une seule fois.

A/ Cycloport

Barème des changements de catégorie pour les masculins 2^{ème}, 3^{ème}, 4a et 4b et les féminines 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} catégories.

Il y a de 30 partants et plus	
Places	Points
1 ^e	10
2 ^e	7
3 ^e	6
4 ^e	4
5 ^e	3
La place des 5 premiers est indiquée sur la carte cycloport	

Il y a de 10 et 29 partants	
Places	Points
1 ^e	8
2 ^e	6
3 ^e	5
4 ^e	3
5 ^e	2
La place des 5 premiers est indiquée sur la carte cycloport	

Il y a 9, 8, 7 ou 6 partants	
Places	Points
1 ^e	5
Sa place est indiquée sur la carte cycloport	
2 ^e	0
3 ^e	0
4 ^e	0
5 ^e	0
Leur place n'est pas indiquée sur la carte cycloport	

Il y a 5 partants et moins	
Places	Points
1 ^e	3
Sa place est indiquée sur la carte cycloport	
2 ^e	0
3 ^e	0
4 ^e	0
5 ^e	0
Leur place n'est pas indiquée sur la carte cycloport	

Remarques :

I. Cas des 4^{me}:

- Les compétiteurs âgés de 65 ans et plus, ne peuvent être classés en 4b que si, auparavant, ils ont été classés 4a.
- Les deux catégories 4a et 4b courent ensemble et marquent des points comme les autres catégories.
- Les points leur sont attribués en fonction de la place obtenue au classement scratch.
- Les 4b qui accèdent à la catégorie 4a redescendent, automatiquement, la saison suivante en 4b.
- Les 4b qui accèdent à la 3^e catégorie redescendent, automatiquement, la saison suivante en 4a, sans possibilité de reclassement en 4b pour la dite saison. Ils ne peuvent être descendus que d'une seule catégorie.
- **Cas des 4b âges de plus de 75 ans au 31 décembre de l'année civile précédente**
 - a) Les 4b, âgés de plus de 75 ans au 31 décembre de l'année civile précédente, monteront en 4a en application du Règlement National et des dispositions spécifiques départementales (qui sont obligatoirement **plus restrictives** que le règlement national).
 - b) Les 4a, âgés de plus de 75 ans au 31 décembre de l'année civile précédente, ne monteront pas en 3^e catégorie mais, en aucun cas, ils ne pourront dépasser le « nombre maximum de points et/ou de victoires » prévu aux dispositions départementales.
Si cette clause n'est pas respectée, le cyclosporitif concerné sera immédiatement monté en 3^e catégorie aux conditions prévues par le Règlement National (Alinéa 5 des Remarques notifiées ci-dessus)

II. Cas des licenciés qui mutent pendant la saison sportive, quelle que soit la date de mutation :

- a) RAPPEL - La saison sportive Activités Cyclistes va du 1^e janvier au 31 décembre de l'année civile en cours.
- b) En conséquence, au moment d'une mutation, le département d'accueil doit prendre en compte la **totalité des points** obtenus par le cyclosporitif concerné, quel(s) que soi(en)t le(s) département(s) dans le(s)quel(s) il les a obtenus.
- c) Remarque – Sur le site de la CNS (Gest Cartes > Consultations > Cyclospor), possibilité de vérifier les places et points obtenus par les licenciés.

III. Cas des licenciés qui mutent en fin de saison

- Lors d'une mutation en fin de saison, le département d'accueil doit impérativement respecter la catégorie acquise dans le département quitté et ne peut donc pas procéder à une « descente de catégorie ».

IV. Cas des doubles licencié(e)s FFC classé(e)s [Access 1, 2, 3, 4](#) et [Open 3](#) qui accèdent, en cours de saison, à la catégorie [Open 2](#).

- ils doivent, dans la semaine qui suit cette montée, en aviser le délégué départemental ou la CTD.Cycloport.
- les licenciés masculins FFC- **ne pourront plus participer aux épreuves cycloport Ufolep** seront immédiatement classés en 1^e catégorie UFOLEP
- les licenciées féminines FFC- **seront toujours autorisées à participer aux épreuves Ufolep, mais ne pourront plus participer aux championnats.** ~~mais seront cependant autorisées~~ seront immédiatement classées en 3^e catégorie UFOLEP.

B/ Cyclocross

Barème de changement de catégorie pour les masculins 2^{eme}, 3^{eme}, 4a et 4b et Féminines 2^{eme}, 3^{eme}, 4^{eme} catégories.

Il y a de 10 partants et plus	
Places	Points
1 ^e	10
2 ^e	7
3 ^e	6
4 ^e	4
5e	3
La place des 5 premiers est indiquée sur la carte cyclocross	

Il y a 9, 8, 7 ou 6 partants	
Places	Points
1e	5
Sa place est indiquée sur la carte cyclocross	
2 ^e	0
3 ^e	0
4 ^e	0
5 ^e	0
Leur place n'est pas indiquée sur la carte cyclocross	

Il y a 5 partants et moins	
Places	Points
1e	3
Sa place est indiquée sur la carte cyclocross	
2 ^e	0
3 ^e	0
4 ^e	0
5 ^e	0
Leur place n'est pas indiquée sur la carte cyclocross	

C/ Inscription des places sur la carte «Compétiteur»

Même si les organisateurs ont oublié d'inscrire les places sur la carte, un compétiteur (cycloport et/ou cyclocross) **remplissant les conditions** nécessaires **devra, de lui-même, passer en catégorie supérieure** et demander à la commission départementale la carte correspondant à sa

Règlements Nationaux CycloSPORT – CLM - Cyclocross

nouvelle catégorie. Le non-respect de ces passages en catégorie supérieure fera automatiquement l'objet d'une sanction infligée par la commission départementale ou par la commission départementale disciplinaire de 1^e instance.

D/ Supériorité manifeste

En cas de **supériorité manifeste** d'un « compétiteur », les commissions sportives départementales concernées se réservent le **droit de surclasser** celui-ci **ou celle-ci** immédiatement.

Règle également applicable aux licenciés « Autres fédérations » participant aux épreuves ouvertes.

E/ Demande de descente dans la catégorie inférieure

Un compétiteur n'ayant pas obtenu de résultats satisfaisants pourra, après justification, demander par écrit à la Commission Départementale de l'activité concernée une descente dans la catégorie inférieure.

Une descente de catégorie ne pourra être acceptée et prononcée par la commission départementale **qu'après**

- a) **3 participations, sur une période de 3 mois** en catégorie supérieure **en cycloSPORT.**
- b) **3 participations, sur une période de 2 mois** en catégorie supérieure **en cyclocross.**

Règlement mis à jour le **30 Octobre 2024**
La Commission Nationale des Activités Cyclistes

REGLEMENTATION GENERALE DES ACTIVITES

ORGANISATION MATERIELLE D'UNE EPREUVE

Calendrier - Formalités administratives

Engagements - Dossards - Départs

Sécurité - Véhicules d'organisation

Direction de l'épreuve et commissaires

Classements - Réclamations

1/ CALENDRIER

Le calendrier sera établi dans le plus grand souci d'équité entre les clubs. Il devra notamment préciser: le type de l'épreuve, les catégories admises, les distances, la date, les coordonnées d'un responsable.

Rappel : a) la saison « Cyclospor » débute le 01 février

b) la saison « Cyclocross » débute le 01 septembre

Chaque club a la possibilité d'inscrire une (ou plusieurs épreuve(s) « cyclospor et/ou CLM et/ou cyclocross » au calendrier, dans la limite des dates disponibles et sous réserve de non concurrence avec une autre organisation UFOLEP du même type.

Dans tous les cas, la demande devra parvenir aux autorités compétentes au moins deux mois avant l'épreuve en respectant les obligations administratives du département.

Dans le cas où deux épreuves se dérouleraient le même jour dans le département, les clubs organisateurs devront auparavant se consulter et s'entendre sur la répartition des catégories. Dans le cas contraire, les deux épreuves pourront être annulées par le Comité Départemental UFOLEP.

Un calendrier général devra être établi avant le début de saison.

Pour des raisons assurantielles, il est obligatoire d'enregistrer toutes les épreuves sur le site de la CNS. Activités Cyclistes (www.ufolep-cyclisme.org), et ainsi permettre aux coureurs, de s'inscrire en ligne si l'engagement à l'avance est prévu.

Remarques

Les épreuves « cyclospor et CLM et cyclocross » UFOLEP ne pourront être organisées que par des associations régulièrement affiliées et sous le contrôle de la Commission Sportive Départementale concernée.

A l'occasion d'une organisation « cycloport ou CLM ou cyclocross », les associations pourront négocier un accord avec une autre association, un Comité des Fêtes, une municipalité ou un partenaire commercial ou industriel.

Toute organisation doit avoir le souci de la promotion de l'image de marque de
Toute association désirant organiser une épreuve, tout ou en partie, sur le territoire
obtenir l'aval de ce dernier.

l'UFOLEP.
géographique d'un autre comité départemental, doit

2/ FORMALITES ADMINISTRATIVES

Les associations organisatrices devront faire parvenir à la Commission départementale, immédiatement après chaque épreuve, les divers classements ainsi qu'un rapport sur les éventuels incidents ou accidents. **Le comité, ou la Commission Technique Sportive Départementale, devra se charger de renseigner, sur le site de la CNS. Activités Cyclistes (www.ufolep-cyclisme.org), les résultats pour chaque coureurs, figurant dans les 5 premiers de chaque catégorie**

Les associations devront se conformer aux textes législatifs en vigueur ainsi qu'aux différents arrêtés préfectoraux ou municipaux. Elles devront en outre respecter les directives émanant des Commissions Départementales, Régionales et Nationales.

Chaque association organisatrice est tenue d'accomplir toutes les démarches indispensables au bon fonctionnement de la manifestation, dans le respect des délais réglementaires et en se référant aux consignes de son Comité Départemental UFOLEP.

Toute épreuve doit recevoir l'accord préalable de la Commission Technique Départementale l'UFOLEP.

Toute épreuve n'ayant pas reçu l'aval du Comité Directeur ou ne respectant pas la législation ne pourra se dérouler sous l'égide de l'UFOLEP.

3/ ENGAGEMENTS

Le nombre des engagés peut être limité par décision de l'organisateur, des autorités préfectorales ou de la commission sportive concernée. En aucun cas, cette limitation doit s'effectuer au détriment des « compétiteurs (trices) » censés être les moins performants.

Il est interdit de s'engager dans plusieurs épreuves se déroulant simultanément.

Pour les épreuves qualificatives aux Championnats Nationaux, il est interdit d'être engagé, le même jour, sur une autre épreuve.

Ces épreuves qualificatives doivent être parcourues dans leur intégralité sauf incident matériel constaté par un commissaire officiel.

Si le concurrent a abandonné en prétextant des problèmes de santé mais que, ultérieurement, il s'avère qu'il a participé, le même jour, à une autre épreuve, le Comité Départemental ou Régional devra ne pas valider la sélection du concurrent concerné pour le National de l'activité (cycloport ou CLM ou cyclocross).

Règlements Nationaux CycloSPORT - CLM - Cyclocross

Toute association, tout « compétiteur », engagé(e) à l'avance ou sélectionné(e) pour une épreuve inscrite au calendrier (départemental, régional et/ou national), qui déclare forfait, ne peut, en aucun cas, prendre part à une autre épreuve se déroulant le même jour.

Les engagements peuvent être pris le jour de l'épreuve ou à l'avance, dans des délais clairement indiqués par l'organisateur. Dans ce dernier cas, celui-ci n'est nullement tenu d'accepter des engagements le jour de l'épreuve.

Le tarif d'engagement doit rester en rapport avec l'idée du sport à la portée du plus grand nombre. Afin d'éviter tout excès, les comités départementaux et/ou régionaux, fixeront pour chaque type d'épreuve, un tarif d'engagement qui ne devra, en aucun cas, être dépassé.

Dans le cas contraire, tout(e) « compétiteur (trice) » pourra refuser de régler le dépassement de ce « tarif plafond » départemental et/ou régional et déposer une réclamation auprès de son Comité Départemental et/ou Régional UFOLEP.

Pour les épreuves Ufolep, ouvertes aux autres fédérations, les engagements, doivent être obligatoirement faits à l'avance, suivant les conditions de participation, définies dans la fiche 10B, du règlement national.

Remarque – Les engagements sur les épreuves Ufolep « Ouvertes aux autres fédérations »

- ~~a) Obligation d'annoncer cette épreuve sur le calendrier national qui paraît sur le site de la CNS.~~
- ~~b) Obligation de présentation de la licence « Autre fédération ».~~
- ~~c) Obligation de la présentation de la licence « Vélo Sport » pour les licenciés FFCT.~~
- ~~d) Obligation de classer les licenciés « Autres fédérations » en fonction des critères définis à la fiche 10 bis.~~
- ~~e) Dans le cas où le licencié « Autre fédération » possède plusieurs licences (FFC et FSGT), la correspondance avec les catégories Ufolep se fera obligatoirement avec la licence FFC ou FSGT ayant la plus forte catégorie.~~
- ~~f) Obligation d'un tarif différencié pour les licenciés « Autre fédération ». Celui-ci devra être, au minimum, supérieur de 30% par rapport au tarif d'engagement des licenciés Ufolep (il n'y a pas de maximum).~~

4/ SECURITE GENERALE ~~(se référer à la circulaire ministérielle de février 2015)~~ **Se référer aux Règles Techniques et de Sécurité des épreuves cyclistes sur la voie publique, dernière version en vigueur.**

L'organisateur devra prévoir :

- Une trousse médicale de premiers secours, a un emplacement défini et connu de toute l'organisation (organisateur, arbitres...). Cette trousse médicale permettra d'apporter les premiers secours en cas d'accident
- 2 secouristes majeurs titulaires du PSC1 affectés uniquement à cette fonction

Tableau relatif aux moyens de secours à mettre en place en fonction de la nature de l'épreuve, les moyens de secours :

Moyens à mettre en place	Nature de l'épreuve			
	Circuit (1) inférieur ou égal à 12 km	Circuit (1) supérieur à 12 km et inférieur à 20 km	Contre la montre ou Epreuves chronométrées	Circuit (1) 20 km et plus ou ville à ville ou par étapes
Type de Moyen de Secours retenu	2 secouristes majeurs PSC1. Les secouristes seront identifiables de l'organisation et du public	2 secouristes majeurs PSC1. Les secouristes seront identifiables de l'organisation et du public	2 secouristes majeurs PSC1. Les secouristes seront identifiables de l'organisation et du public	➤ DPS retenu, à préciser (2) ➤ ou présence d'une ambulance avec 2 secouristes ou équivalent
VEHICULE destiné aux Premiers Secours	1 véhicule dédié aux secouristes pour se déplacer sur le circuit. Ils seront équipés de moyens de communication adaptés au circuit.	➤ DPS P.E. retenu Préciser : Dispositif statique Dispositif dynamique (2) Dispositif mixte Ou ➤ Ambulance	➤ DPS P.E. retenu Préciser : Dispositif statique Dispositif dynamique (2) Dispositif mixte Ou ➤ Ambulance	➤ DPS à préciser (2) Ou ➤ Ambulance
Médecin	NON (pas d'obligation)	NON (pas d'obligation)	NON (pas d'obligation)	OUI

(1) S'entend par circuit, un itinéraire strictement identique répété à plusieurs reprises

(2) Dans le cadre d'une mise en place d'un D.P.S. à dispositif dynamique

Si une équipe est amenée à assurer une mission d'acheminement de victime(s) vers un point de prise en charge, il est nécessaire de prendre toute disposition pour garantir la continuité des moyens de secours, tel que défini dans la convention établie avec l'organisateur.

Remarque :

- **P.S.C.1** : Prévention et Secours Civique de niveau 1
- **P.A.P.S.** : Point d'Alerte et de Premiers Secours est composé de 2 équipiers secouristes à jour de leur formation continue.
- **Ambulance** : elle doit être conforme au type B de la norme NF EN 1789.
- **D.P.S. - P.E.** : Dispositif Prévisionnel de Secours Petite Envergure est composé d'un poste de secours à minima de 4 personnes (1 chef de poste et 3 intervenants)

Dans le cas d'une vocation itinérante d'un événement (course de ville à ville par exemple), si le choix se porte sur un D.P.S. dynamique, le poste de secours sera assuré par un Véhicule de Premiers Secours à Personne V.P.S.P. Ambulance de secours et de soins d'urgence au sens de la norme NF EN 1789 qui permet le cas échéant d'être médicalisé.

Règlements Nationaux Cycloport - CLM - Cyclocross

En conséquence le véhicule destiné aux associations agréées de sécurité civile doit satisfaire aux exigences définies dans le type B de la norme si dessus citée et la note d'information technique (NIT) correspondante.

Dans tous les cas, se référer également aux obligations prescrites sur le site du Ministère des Sports (www.sports.gouv.fr) et imposées par la Préfecture du département.

RAPPEL : Sauf pour les épreuves cyclistes dites « de masse », le nombre de participants courant en même temps sur un circuit ne peut excéder 200. Si plusieurs épreuves se déroulent, en même temps, avec des horaires de départ décalés, il faut faire l'addition des participants aux différentes courses et ne pas dépasser le nombre total de 200 concurrents.

5/ LE DEPART

L'installation de structures gonflables sur la chaussée (ou traversant la chaussée), est interdite, par contre une structure gonflable matérialisant la ligne de départ, est autorisée.

Les organisateurs sont invités à respecter scrupuleusement les horaires indiqués.

Si, dans un cas de force majeure, le règlement d'une épreuve, après sa publication officielle, doit être modifié ou si un changement doit être apporté en dernière minute à un itinéraire, la mention de ces modifications doit être portée à la connaissance des participants par affichage.

Avant le départ, il faut procéder à l'appel des engagés. En aucun cas, il ne saurait être question de laisser prendre le départ à un compétiteur sans dossard ou plaque.

Les départs seront obligatoirement donnés par un chronométreur officiel et non par le speaker, qui à la seule charge d'animer la manifestation.

L'ordre et l'horaire des départs, une fois établis et communiqués aux intéressés, ne pourront plus être modifiés.

➤ CYCLOSPORT

- Les licenciés **masculins**, classés 4a et 4b participeront ensemble; un seul classement scratch 4^{ème} catégorie sera établi. **Dans le cas où les féminines, catégorisées « Féminines Ufolep », ne sont pas assez nombreuses pour constituer un peloton séparé, elles participeront à l'épreuve des masculins, et feront partie du classement scratch, attribution des points, conformément à la fiche 17 du règlement national.**
- **Ne peuvent être regroupées, à l'intérieur d'une même course, que les catégories suivantes, sans distinction des participants, masculins et féminins : 1^{ère} et 2^{ème} ou 2^{ème} et 3^{ème} ou 3^{ème} et 4a, 4b, 4^{ème} féminines.** Quel que soit le cas, un classement distinct sera établi pour chaque catégorie.

- **En fonction des effectifs :**

- Les jeunes 13/14ans, pourront participer aux épreuves en même temps que les 4^{ème} catégorie.
- Les jeunes 15/16ans, pourront participer aux épreuves des 3^{ème} catégorie, ou des 4^{ème} catégorie.

Dans chaque cas il sera obligatoire de faire des classements séparés et de respecter le kilométrage autorisé pour chacune des catégories.

- Toutefois, lorsque le nombre de participants est très peu important, il est autorisé de regrouper les catégories 1, 2 et 3, à condition de faire des classements séparés et de respecter le kilométrage autorisé pour chacune de ces catégories.

Disposition particulière sur petit circuit (3km au maximum) – (à annoncer obligatoirement au moment du départ.).

En cas de crevaison, constatée par un commissaire, en poste au podium, le cycloportif peut bénéficier d'un « tour rendu ». Dans ce cas, il repartira au tour suivant dans la position qui était la sienne dans la course.

Cette clause n'est plus applicable dans les 5 derniers tours de la course.

Un même cycloportif ne peut bénéficier qu'une seule fois du « tour rendu ».

Possibilité de changer de roue en tout point du circuit mais sans « tour rendu ».

➤ **CLM. INDIVIDUEL**

- Un commissaire sera chargé spécifiquement de vérifier que le matériel et l'équipement de chaque concurrent sont conformes au règlement national cycloport UFOLEP.
- Le départ pourra être donné à partir d'une rampe de lancement à pente douce. Cependant, en aucun cas, ce type de départ ne pourra revêtir un caractère obligatoire.
- Un commissaire tiendra et lâchera, sans le pousser, chaque concurrent sur la ligne de départ (sauf dans le cas où celui-ci s'effectuera par l'intermédiaire d'une barrière métallique à laquelle se tient le cycloportif).
- Tout départ se fera obligatoirement à l'arrêt et à l'emplacement prévu à cet effet par l'organisation.

L'ordre des départs

- Afin d'éviter toute irrégularité, il est opportun (obligatoire pour les Championnats départementaux, régionaux et nationaux UFOLEP) que l'ordre des départs soit fixé à l'avance, par tirage au sort, au moins 24 heures avant l'épreuve.
- L'intervalle entre deux départs consécutifs ne pourra être inférieur à 60 secondes (sauf pour les prologues où cet intervalle pourra être de 30 secondes).

Appel des concurrents

- Au moins 5 minutes avant l'heure fixée pour chaque départ, chaque concurrent devra se présenter dans une zone de contrôle, située en amont de la ligne de départ.
- Tout concurrent se présentant au départ, en retard par rapport à l'heure prévue, verra son temps décompté à partir de cette dernière, unique référence.

➤ CLM/ EQUIPES

- Le départ s'effectuera par l'intermédiaire de deux barrières métalliques accrochées dans le prolongement l'une de l'autre.
- Les cycloportifs d'une même équipe se disposeront de part et d'autre des barrières, une main sur la barrière, chaussures enclenchées dans les pédales, « sous les ordres » du chronométreur.
- L'intervalle entre deux départs consécutifs sera de 3 à 5 minutes.
- Tout départ se fera obligatoirement à l'arrêt.

6/ VEHICULES d'ORGANISATION

➤ CYCLOSPORT

Seules les voitures portant la mention « OFFICIEL UFOLEP » et/ou « UFOLEP SUIVEUR », avec numéro d'ordre attribué par le Directeur de l'épreuve sont autorisées à suivre ou à précéder les concurrents.

Leur nombre sera volontairement limité.

Les conducteurs de ces véhicules autorisés devront veiller à ne pas gêner le bon déroulement de l'épreuve.

Les organisateurs doivent mettre en place, à l'avant de l'épreuve, une voiture ouvreuse. Elle sera équipée d'une plaque portant l'inscription très lisible « Attention course cycliste ». Elle circulera plusieurs centaines de mètres à l'avant des coureurs, feux de croisement allumés.

Les autres véhicules officiels, prévus pour accompagner l'épreuve, circuleront avec leurs feux de croisement allumés. Ils ne pourront dépasser les pelotons qu'après autorisation des commissaires.

Dans tout véhicule suiveur, une place devra obligatoirement être réservée pour un éventuel Commissaire désigné par la fédération.

Une voiture-balai est obligatoire pour les épreuves en ligne, par étapes et pour les circuits de plus de 10 km. A l'arrière de ce véhicule doit être apposé un panneau portant l'inscription, très lisible, « Fin de course ». Cette voiture-balai devra toujours se trouver derrière le dernier concurrent et prête à rapatrier les compétiteurs contraints à l'abandon.

Le véhicule ouvreuse doit, après l'arrivée du premier concurrent, effectuer systématiquement un tour supplémentaire destiné à « fermer » officiellement l'épreuve et à libérer les signaleurs.

Dans les épreuves en ligne, si un service de dépannage est prévu, l'organisation doit prendre toutes les dispositions utiles pour assurer, à l'aide d'un ou plusieurs véhicules neutres, le dépannage de tous les concurrents, sans exception, en tout endroit du parcours, en cas d'incident mécanique ou de crevaison. Ce dépannage devra se faire obligatoirement par l'arrière, **du groupe d'échappés ou du peloton et sur la partie droite de la chaussée.**

Il sera indispensable de prévoir une « couverture » permanente **d'un échappé** ou d'un groupe d'échappés, d'une part, et du peloton d'autre part, par l'intermédiaire de deux véhicules différents. **(1 véhicule avec un arbitre à bord pour encadrer le ou les éventuels échappés et un second véhicule avec un arbitre à bord qui gèrera le peloton principal).**

Les différents véhicules seront reliés entre eux et avec l'organisateur par une liaison radio (CB – VHF ou téléphones mobiles).

➤ **CONTRE-LA-MONTRE**

• 1 : Les véhicules ouvriers

- Ils se tiendront, en permanence, au moins 150 mètres en avant de chaque cycloportif.
- Ils seront identifiables par les autres usagers de la route en portant, en évidence, une pancarte « Attention, course cycliste » et en circulant avec les feux de croisement allumés.

• 2 : Les véhicules « suiveurs »

- Chaque cycloportif peut être suivi par un **seul** véhicule à bord duquel une place, de préférence à côté du conducteur, devra pouvoir accueillir un commissaire adjoint désigné par l'organisation.
- Celui-ci remettra, immédiatement après l'arrivée, un rapport signé au directeur de l'épreuve.
- Le véhicule suiveur est autorisé à transporter le matériel de dépannage.
- Il doit en permanence se tenir à **25 mètres** minimum derrière le cycloportif.
- Le dépannage n'est autorisé qu'à l'arrêt absolu, à droite de la chaussée et par l'arrière, sans gêner quiconque.
- Après le dépannage, le directeur sportif (ou le mécanicien) pourra aider au redémarrage du cycloportif en le poussant, mais seulement en courant à pied.
- Sous aucun prétexte, le véhicule suiveur ne pourra venir à la hauteur d'un cycloportif sous peine de pénalité, dès la première infraction.
- Le véhicule suiveur d'un concurrent qui va être rejoint doit, dès que la distance séparant les deux cycloportifs devient inférieure à 100 mètres, se placer derrière le véhicule suivant le concurrent rejoint.
- Le véhicule suiveur du « concurrent qui rejoint » n'est autorisé à s'intercaler que si les deux cycloportifs sont séparés d'au moins 100 mètres. Si cet écart se réduit par la suite, ce véhicule se replace alors derrière le deuxième concurrent.

7/ DIRECTION DE L'EPREUVE ET COMMISSAIRES

7/1- Le PRESIDENT DE L'ORGANISATION

- Le rôle du Président de l'organisation revient à la personne désignée par l'association ayant obtenu l'autorisation d'organiser.
- Sa fonction est limitée à la matérialité de l'organisation et exclut toute immixtion dans la direction sportive.
- Il est le représentant de l'organisation auprès du jury.

7/2- Le DIRECTEUR DE L'EPREUVE

- Il préside le jury des Commissaires composé de 3 à 5 titulaires : le Directeur de l'épreuve, le(s) juge(s) à l'arrivée, le(s) commissaires.
- Il est chargé de l'application des divers règlements.
- Il assure la discipline parmi les suiveurs.
- Il est habilité à prendre (après consultation du jury des commissaires et à la majorité des voix) toutes décisions nécessaires au bon déroulement de la compétition.
- S'il estime, après consultation du jury des commissaires, qu'un compétiteur est passible d'une sanction, il est habilité à lui retirer sa « carte compétiteur ». Dans ce cas, il adressera, accompagné de cette pièce, un rapport au Président du Comité Départemental du sportif concerné. Un double de ce rapport sera expédié, pour information au responsable de la Commission Sportive Départementale.
- Dans toute délibération du jury des commissaires, en cas d'égalité de voix, celle du directeur de l'épreuve sera prépondérante.
- Il assure, avec le Président, l'organisation et le bon déroulement de l'épreuve.

7/3- LES COMMISSAIRES

- Ils assistent le Directeur de l'épreuve.
- Ils sont chargés de la régularité, de la surveillance et du contrôle général de l'épreuve, en référence au règlement national de l'activité.
- Les habilitations ne sont valables qu'une saison et pourront être reconduites d'année en année sur présentation d'un rapport d'activité et avis des commissions concernées.
- La compétence territoriale d'un commissaire est celle déterminée par sa catégorie (départementale puis nationale), voir plan de formation en vigueur.

7/4- LE JUGE A L'ARRIVEE

- Il est pris parmi les titulaires composant le jury des Commissaires et désigné par eux.
- Il peut se faire aider dans sa tâche, par un chronométreur par exemple, mais ses décisions sont sans appel.
- Il doit pouvoir disposer d'un podium surélevé et couvert, à hauteur de la ligne d'arrivée.

7/5- LES COMMISSAIRES ADJOINTS

- Les Commissaires adjoints (licenciés UFOLEP) sont mis à disposition par l'organisation et agréés par le jury des Commissaires.
- Ils ont pour mission de rendre compte aux Commissaires, des incidents, irrégularités ou infractions constatés au cours de l'épreuve.
- Les Commissaires adjoints ne prennent pas part aux délibérations du jury des Commissaires. Ils ne sont entendus qu'à titre consultatif.

8/ ARRIVEES et CLASSEMENTS

- Les arrivées sont jugées sous l'entière responsabilité du « Juge à l'arrivée ».
- En cas d'arrivée prêtant à contestation, le juge à l'arrivée devra, avant de rendre son verdict, s'en rapporter aux renseignements fournis par un éventuel matériel spécifique (photographie, film ...). Si le classement est ajourné, le jugement devra être rendu dans les 24 heures, au maximum
- Les arrivées se jugent à la roue avant des bicyclettes, au point de tangence avec le plan vertical élevé au-dessus de la ligne d'arrivée. Lorsque la roue avant est sur la ligne, l'épreuve est terminée.

Classements sur les épreuves « Ouvertes aux autres fédérations »

- ~~Inscription obligatoire des résultats des licenciés « Autres fédérations » sur la partie calendriers/résultats, de façon à pouvoir suivre leurs résultats afin de les faire monter de catégorie suivant les mêmes critères que les licenciés Ufolep. (Site sur lequel inscrire les résultats : www.ufolep-cyclisme.org Rubrique calendrier national).~~
- ~~Une base de données spécifique sera consultable pour suivre l'évolution de ces licenciés « Autres fédérations » au niveau de leurs participations et de leurs résultats.~~

➤ CYCLOSPORT

- En règle générale, l'arrivée d'une épreuve doit être jugée au bout d'une ligne droite d'au moins 300 mètres ou bien en côte.
- En cas d'arrivée en peloton compact, le juge à l'arrivée devra s'efforcer de classer le plus grand nombre. Tous ceux qui arriveront ensuite seront classés ex aequo.
- Les écarts, dès qu'ils atteindront ou dépasseront 2 secondes entre deux concurrents consécutifs, devront être comptabilisés.
- Si, dans un classement par équipe, deux d'entre elles réalisent le même temps cumulé ou obtiennent le même nombre de points, c'est celle dont le cycloportif sera arrivé premier ou le plus près du premier, ou ayant effectué le meilleur temps individuel, qui sera déclarée vainqueur.
- S'il est stipulé que seulement certains cycloportifs doivent compter pour un classement par équipes, les places des autres concurrents ne seront pas retenues pour ce classement.
- Un cycloportif qui aurait pris le départ d'une épreuve pour laquelle il n'était pas qualifié, sera automatiquement mis hors compétition et ne pourra prétendre à aucune récompense.

➤ **CYCLOCROSS**

- **Lorsqu'une même épreuve regroupera des cyclocrossmens de différentes catégories, il sera établi un classement général et un classement distinct pour chacune des catégories de valeur ou d'âges.**

9/ RECOMPENSES

- La commission nationale demande aux organisateurs sous l'égide de l'UFOLEP de soigner particulièrement l'accueil des participants.

Rappel

Les prix et primes en espèces sont interdits à l'UFOLEP

- Un licencié UFOLEP acceptant de recevoir, même à titre exceptionnel, de l'argent en échange de la pratique du sport, encourt des sanctions pouvant aller jusqu'à la radiation.
- Tout don éventuellement recueilli par les organisateurs devra être utilisé pour assurer les frais d'organisation et l'achat de récompenses (coupes, médailles, fleurs, matériel sportif ...) qui ne devront pas constituer, du fait de leur éventuelle valeur, une attribution déguisée de prix en espèces.
- Il est interdit, dans une épreuve « cycloport » organisée sous l'égide de l'UFOLEP, d'attribuer des dotations (en dehors des récompenses symboliques traditionnelles telles que coupes, médailles, fleurs, maillots de champion) sous forme de lots en nature uniquement pour les vainqueurs et leurs dauphins immédiats. Il est indispensable de mettre ces lots **au tirage au sort** afin de concerner tous les participants.

Rappelons qu'à l'issue d'une épreuve, un moment de convivialité autour d'une boisson, d'un buffet est à la fois recommandé et apprécié.

10/ RECLAMATIONS - APPEL

- Tout cycloportif estimant avoir subi un préjudice pendant une épreuve, est en droit de déposer, après l'arrivée, une réclamation auprès des commissaires.
- Ce droit de réclamation n'appartient qu'au licencié qui peut toutefois le déléguer à l'un de ses dirigeants licenciés (en particulier pour les mineurs).
- Une réclamation est recevable :
 - Oralement dans le quart d'heure qui suit la proclamation des résultats. Elle est alors examinée par le jury des commissaires et/ou par écrit, après la proclamation des résultats, dans un délai de 48 heures; elle comporte la signature personnelle du réclamant et est adressée au Responsable de la Commission concernée (départementale, régionale ou nationale). Elle devra s'accompagner du versement d'une caution dont le montant est fixé chaque année par les Comités Directeurs concernés.

Règlements Nationaux Cycloport - CLM - Cyclocross

- Les réclamations concernant la qualification d'un cycloportif ou la régularité de son engagement doivent se faire avant le départ de l'épreuve et verbalement.
- Si la réclamation doit aboutir à la sanction d'un cycloportif, celle-ci sera infligée par la commission technique concernée (sanction jusqu'à 3 mois de suspension) soit par la Commission Disciplinaire de 1^e Instance concernée.
- Si un cycloportif ou un dirigeant s'estime injustement pénalisé, il peut avoir recours à la Commission d'Appel correspondante.

11/ PROCES-VERBAL ou « RAPPORT DE CLOTURE »

- Le directeur de l'épreuve signe, avec les commissaires, le procès-verbal de l'épreuve (liste des participants par catégories, comptes rendus, classements divers, accidents ou incidents, réclamations)
- Il fera parvenir dans les 48 heures le procès-verbal pour homologation au délégué départemental ou au Responsable de la Commission **Technique** Sportive Départementale.

Règlement mis à jour 30 Octobre 2024.
La Commission Nationale des Activités Cyclistes

LES CHAMPIONNATS NATIONAUX – GENERALITES

Spécificités des Nationaux : Cycloport – CLM – Cyclocross

Les Championnats Nationaux relèvent de la réglementation générale du cycloport/cyclocross à l'UFOLEP.

➤ Conditions de participation

Les Championnats Nationaux UFOLEP sont des compétitions ouvertes aux seuls licenciés UFOLEP ou double affiliés UFOLEP- FFC « Access 1, 2, 3, 4, Open 3 », et UFOLEP-FSGT « 1^{ère} 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} catégorie » dont la licence et la carte « Compétiteur » ont été homologuées au moins 8 jours avant la date de la première phase qualificative. **La classification retenue est celle que le coureur détient à la date de l'ouverture du serveur, d'engagement.**

Pour raisons graves (maladie, problème familial, travail), le (la) Président(e) du Comité Départemental peut accorder une dérogation pour absence à l'une des épreuves qualificatives. Par contre, aucune dérogation ne peut être accordée à un coureur qui aurait participé, le jour de l'épreuve qualificative Ufolep à une autre épreuve Ufolep ou non. **Le coureur qui n'aurait participé à aucune épreuve qualificative, dans le cas de l'obligation de participer à 2 épreuves qualificatives, ne pourra être engagé sur le championnat.**

Ces dérogations doivent obligatoirement être rédigées sur le formulaire **disponible sur le site de la CNS : www.cyclisme-ufolep.org**, et envoyées au **responsable technique de l'épreuve (voir circulaire)**.

Seuls les engagements émanant d'un Comité départemental seront pris en compte.

➤ Dates d'organisation

Pour tous les Championnats Nationaux, la date limite des engagements ainsi que tous les détails concernant l'organisation de la manifestation sont publiés sur le site www.cyclisme-ufolep.org par la Commission Nationale des Activités Cyclistes deux mois avant la compétition.

- **Cyclocross** - La date de l'épreuve est fixée au 1^{er} week-end de février sauf cas de force majeure.
- **Cycloport** - La date de l'épreuve est fixée au 1^{er} ou 2^{ème} week-end de juillet. **sauf cas de force majeure.**
- **CLM.individuel et par équipes** - La date de l'épreuve est fixée au 2^{ème} ou 3^{ème} week-end de septembre sauf cas de force majeure.
Les Nationaux de CLM étant disputés en septembre, il sera accepté indifféremment la licence de la saison sportive qui s'achève ou celle de la saison en cours.

➤ **Catégories d'âges et nombre de participants par département**

La catégorie d'âge est celle de l'année civile en cours (01 janvier au 31 décembre).

	CYCLOSPORT-Route	CYCLOCROSS	CLM.INDIVIDUEL	CLM/EQUIPES
Jeunes Masculins 11/12 ans		10 + 1 remplaçant		
Jeunes Féminines 11/12 ans		10 + 1 remplaçante		
Jeunes Masculins 13/14 ans	10 + 1 remplaçant	10 + 1 remplaçant		
Jeunes Féminines 13/14 ans	10 + 1 remplaçante	10 + 1 remplaçante		
Jeunes Masculins 15/16 ans	10 + 1 remplaçant	10 + 1 remplaçant	10 + 1 remplaçant	
Jeunes Féminines 15/16 ans	10 + 1 remplaçante	10 + 1 remplaçante	10 + 1 remplaçante	
Adultes Masculins 17/19 ans	10 + 1 remplaçant	10 + 1 remplaçant	10 + 1 remplaçant	
Adultes Masculins 20/29 ans	6 + 1 remplaçant	6 + 1 remplaçant	10 + 1 remplaçant	
Adultes Masculins 30/39 ans	6 + 1 remplaçant	6 + 1 remplaçant	10 + 1 remplaçant	
Adultes Masculins 40/49 ans	6 + 1 remplaçant	6 + 1 remplaçant	10 + 1 remplaçant	
Adultes Masculins 50/59 ans	6 + 1 remplaçant	6 + 1 remplaçant	10 + 1 remplaçant	
Adultes Masculins 60 ans et plus	6 + 1 remplaçant	6 + 1 remplaçant	10 + 1 remplaçant	
Adultes Féminines 17/19 ans	10 + 1 remplaçante	10 + 1 remplaçante	10 + 1 remplaçante	
Adultes Féminines 20/29 ans	10 + 1 remplaçante	10 + 1 remplaçante	10 + 1 remplaçante	
Adultes Féminines 30/39 ans	10 + 1 remplaçante	10 + 1 remplaçante	10 + 1 remplaçante	
Adultes Féminines 40/49 ans	10 + 1 remplaçante	10 + 1 remplaçante	10 + 1 remplaçante	
Adultes Féminines 50 ans et plus	10 + 1 remplaçante	10 + 1 remplaçante	10 + 1 remplaçante	
Adultes Masculins 17/49 ans				Sans limitation de nombre par catégorie
Adultes Masculins 50 ans et plus				
Mixtes avec au moins une féminine et un Masc.50 ans et +				
« Duo Adultes », Féminines (hors Championnat)				

Remarque : Le département organisateur du Championnat National Cycloport Route pourra engager 10 concurrent(e)s (+ 1 remplaçant(e)) dans toutes les catégories.

➤ **Catégories « Vélo couché »**

- Vélos couchés vélomobiles
- Vélos couchés 2 roues
- Vélos couchés trike
- Vélos couchés à bras

➤ **Surelassement des Jeunes** – Voir Fiche n°2

➤ **Droits d'engagement** – Voir dossier d'organisation de chaque Championnat National (site www.cyclisme-ufolep.org)

➤ **Processus d'inscription** - Voir dossier d'organisation de chaque Championnat National (site www.cyclisme-ufolep.org)

➤ **Indemnisation**

Exclusivement réservée aux licencié(e)s âgé(e)s de 18 ans et moins.

- Toutes les indemnisations sont versées aux Comités Départementaux.
- Les participants du Comité organisateur ne peuvent prétendre à une indemnisation de leur déplacement. Ils ne sont pas pris en compte dans le nombre d'indemnisés.

➤ **Accueil**

C'est le responsable de délégation qui retirera **en une seule fois** les dossards, tickets repas..., de sa délégation.

➤ **Présidence de la manifestation**

Elle est assurée par le (la) représentant (e) du Comité Directeur National .En son absence, cette fonction incombe au Référent Responsable Administratif et Sportif de la Commission Nationale des Activités Cyclistes.

➤ **Contrôles techniques et sportifs**

Les membres de la Commission Nationale « Activités Cyclistes » et les Commissaires Nationaux désignés par la CNS seront habilités à prendre toutes décisions, en accord avec le Représentant du Comité Directeur UFOLEP.

• **Les contrôles porteront notamment sur :**

- La tenue vestimentaire – Voir **Fiche 7** – Article «Tenue vestimentaire »
- Le casque - Voir **Fiche 7** – Article «Tenue vestimentaire – Le casque »
- Le vélo doit être conforme aux normes UCI.- Voir **Fiche 7**- Article «Matériel »
- Les oreillettes, et tout autre moyen de communication radio, sont interdits. (**Fiche 7**)
- Les caméras sont interdites quel que soit le point d'ancrage. (**Fiche 7**)
- Par mesure de sécurité, est interdit, y compris à l'entraînement, tout dispositif susceptible d'émettre du son (Oreillette, écouteur casque audio Loi du 01/07/2015).

• **Spécificité Cycloport**

- Freins à disques autorisés dans toutes les catégories.
- Les braquets des Jeunes Masculins et Féminines 13/14 ans - Développement : 7,01 m.
Contrôle avant le départ et à l'arrivée.
- Le(s) dossard(s) - Il(s) doi(ven)t être fixé(s) au-dessus des poches du maillot, chacun étant maintenu par 4 épingles.
- La plaque de cadre sera fixée sur le tube de selle par 2 attaches

• **Spécificité CLM**

- Freins à disques autorisés dans toutes les catégories.
- Roues autorisées, suivant liste UCI
- Jeunes 15/16 ans : Vélo traditionnel classique avec roues à rayons, prolongateurs interdits.

- **Spécificité cyclocross**

- Les dossards : Ils doivent être fixés sur l'épaule de chaque côté, chacun étant maintenu par 4 épingles.
- Freins à disques autorisés

➤ **Contrôles médicaux**

Ils seront réalisés conformément à la législation en vigueur (voir mémento médical).

Il appartient à chaque compétiteur participant à un Championnat, de s'assurer s'il est, ou non, soumis à l'issue de l'épreuve, au contrôle médical.

➤ **Contrôles technologiques**

Ils seront réalisés avant ou après les épreuves, pour détecter d'éventuels systèmes de propulsion cachés. Le vélo pourra être démonté, si les outils d'inspection utilisés détectent des anomalies.

➤ **Amendes**

En cas d'absence non justifié, dans les délai indiqué sur la circulaire, une amende (Voir tarif dans règlement financier de l'année en cours) (site www.cyclisme-ufolep.org), sera appliquée et facturée au comité du coureur.

➤ **Réclamations**

Toute réserve doit, sous peine de nullité, être traduite en réclamation, c'est-à-dire **confirmée, par écrit, dans les 48 heures (cachet de la Poste faisant foi), par pli recommandé, adressé au Responsable de la Commission Nationale Activités Cyclistes.**

Elle est **accompagnée d'un chèque** dont le montant est fixé chaque année par le Comité Directeur National (voir règlement financier de l'année en cours) (site www.cyclisme-ufolep.org).

➤ **Sanctions**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur (Règlement National Disciplinaire), les sanctions disciplinaires applicables aux groupements sportifs affiliés et aux membres licenciés, suivant les modalités définies par le Règlement Disciplinaire de l'UFOLEP, sont prononcées par les organismes suivants :

- **Commission Nationale « Activités Cyclistes »** pour les fautes du Groupe 1 » entraînant des sanctions allant du déclassement, ou de l'élimination de la course, à 3 mois de suspension, assorties des amendes prévues chaque saison ou des travaux d'intérêt fédéral.
- **Commission Nationale Disciplinaire de 1^{ère} Instance** pour les sanctions supérieures **Voir Fiche 7 (Chapitre « Sanctions disciplinaires)**

A- Sanctions pour comportement antisportif

(Agression verbale – Injures à commissaire – Geste déplacé ou équivoque)

Les sanctions prononcées par le Collège des Commissaires sont sans appel et peuvent être :

- *Avertissement*
- *Déclassement d'une ou plusieurs places*
- *Mise hors course.*

B- Sanctions pour matériel non conforme

- Extrémité(s) du guidon non bouchée(s) : *Départ refusé.*
- Guidon et roues non conformes : *Départ refusé.*
- Caméra au départ : *Départ refusé.*
- Caméra à l'arrivée : *Déclassement.*
- Braquets non conformes et/ou dérailleurs bloqués : *Départ refusé.*

C-Sanctions pour fautes techniques

• Cycloport - Cyclocross

- Non-respect de la place sur la grille : *Concurrent placé en dernière ligne.*
- Absence du concurrent au moment de l'appel de son nom pour la mise en place sur la grille : *Concurrent placé en dernière ligne.*
- Echauffement sur le circuit pendant une épreuve en cours : *Appel en dernière ligne*
- Echauffement sans casque : *Appel en dernière ligne.*
- Sprint dangereux, **et / ou geste volontaire dangereux** : *Déclassement.*
- En cyclocross, non franchissement des obstacles : *Pénalité voire déclassement ou mise hors course.*
- Poussette volontaire, sollicitée ou non, pour aider un équipier : *1^e avertissement : Pénalité de 10 secondes, puis 20s puis 30s - Au 4^e avertissement : déclassement.*
- Position super-tuck: *Mise hors course.*
- Appui des avant-bras sur le guidon : *Mise hors course.*
- Jet d'objets (papier – bidons ...) : *déclassement de 10 places.*

a) **CLM**

- Echauffement sur le circuit pendant une épreuve en cours : Pénalité de 5 secondes
- Echauffement sans casque : Pénalité de 5 secondes
- Non-respect du sens des giratoires : Mise hors course (s'il n'y a pas d'autorisation de les emprunter par la gauche).
- **Voiture suiveuse sans autorisation** : Pénalité de 2 secondes pour le coureur ou l'équipe.
- Si voiture suiveuse supplémentaire : Pénalité de 2 secondes pour le coureur ou l'équipe.
- Voiture sans badge officiel : Pénalité de 2 secondes pour le coureur ou l'équipe.
- Poussette volontaire, sollicitée ou non, pour aider **un(e) équipier(e)** : 1^e avertissement : Pénalité de 10 secondes, puis 20s puis 30s, au 4^e avertissement : déclassement.
- Position super-tuck: *Mise hors course.*
- Appui des avant-bras sur le guidon : *Mise hors course.*
- Jet d'objets (papier – bidon ...) : *déclassement de 10 places.*

➤ **Le maillot de Champion National**

Le maillot de Champion National UFOLEP ne pourra porter **que 3 inscriptions** :

- Champion National UFOLEP.
- Le logo du fabricant si le maillot a été obtenu dans le cadre d'une action de partenariat.
- Le nom du club ou son abréviation.

Tout ajout de publicité ainsi que la suppression d'une ou des deux premières inscriptions citées plus haut est strictement interdit.

Voir Fiche 7 – « Tenue vestimentaire ».

Un licencié, Champion National, portant un maillot de contrefaçon, se verra privé de tous les Championnats Nationaux jusqu'au prochain Championnat National de la discipline (Route ou cyclocross ou VTT ou CLM) dans laquelle il a obtenu son titre, s'il ne se met pas en conformité avec le règlement.

SPECIFICITES DE CHAQUE CHAMPIONNAT NATIONAL

A/ CYCLOSPORT

- L'installation de structures gonflables sur la chaussée (ou traversant la chaussée) est interdite, sera par contre autorisée une structure gonflable matérialisant la ligne de départ, en dehors du circuit.

➤ **Circuit – Nombre de participants autorisé :**

- Circuit, distance :

- Circuit routier de 10 à 15 km.

- Distances à accomplir :

- Jeunes Masculins et Féminines 13/14 ans	35 km maximum
- Jeunes Masculins et Féminines 15/16 ans	60 km maximum
- Adultes Féminines	70 km maximum
- Adultes Masculins 17/19 ans et	70 à 80 km environ
- Adultes Masculins 50/59 ans	70 à 80 km environ
- Adultes Masculins 60 ans et plus	60 à 70 km environ
- Adultes Masculins 20/29 ans, 30/39 ans, 40/49 ans	80 à 90 km

Remarque : Le kilométrage total pourra être adapté à la longueur du circuit (Exemple : Pour un circuit de 13 km, les Jeunes 13/14 ans parcourront 26 km). En cas d'un kilométrage supérieur, ou d'une zone de départ inadaptée, un départ neutralisé, pourra être décidé.

- Nombre de concurrents :

Au cas où le nombre d'engagés dépasserait le quota, il serait indispensable de ramener le nombre de qualifiés par catégorie de **6 à 5** (Adultes Masculins), de 10 à 9, voire moins pour les Jeunes 13/14 ans, 15/16 ans et les adultes 17/19 ans de façon à **ne pas dépasser le nombre de 200 par course**.

Si le nombre total d'engagés (titulaires et remplaçants) est inférieur au quota, les remplaçants prendront le départ à condition que dans la catégorie le nombre de 200 ne soit pas atteint.

➤ **Attribution des numéros de dossards :**

- L'ordre sera défini, sur la base du classement de, l'inter-comité de l'édition précédente, les champions régionaux identifiés par leur comité, seront appelés en premiers, et les suivants dans l'ordre indiqué, lors de l'engagement, par leur comité.

➤ **Classements et titres :**

➤ **Individuels :**

- **Jeunes :** Jeunes Masculins et Féminines 13/14 ans Ufolep et Open – Jeunes Masculins et Féminines 15/16 ans Ufolep et Open
(Dans ces deux catégories masculines, attribution d'un titre national au 1^{er} Ufolépien, s'il n'est pas le vainqueur et s'il est placé dans les 15 premiers).
- **Masculins :** Adultes 17/19 ans - Adultes 20/29 ans - Adultes 30/39 ans - Adultes 40/49 ans - Adultes 50/59 ans et Adultes 60 ans et plus.
- **Féminines :** Adultes 17/19 ans – Adultes 20/29 ans – Adultes 30/39 ans – Adultes 40.49 ans – Adultes 50 ans et plus

ATTENTION :

Dans les toutes catégories Adultes Masculins, Adultes Féminines, Jeunes Masculins, le titre ne sera attribué que s'il y a au moins 8 partant(e)s.

Pour les Jeunes Féminines (16 ans et moins), le titre ne sera attribué que s'il y a au moins 5 partantes.

➤ **Par comités :**

- **Jeunes :** Jeunes Masculins et Féminines 13/14 ans - Jeunes Masculins et Féminines 15/16 ans.
- **Adultes masculins :** - Adultes 17/19 ans - Adultes 20/29 ans - Adultes 30/39 ans - Adultes 40/49 ans – Adultes 50/59 ans et Adultes 60 ans et plus Par addition des places des trois meilleurs concurrents de chaque comité.
- **Adultes féminines :** Adultes 17/39 ans – Adultes 40 ans et plus.
Par addition des places des deux meilleures concurrentes de chaque comité.

➤ **Inter-comités :**

Par addition des meilleures places obtenues dans 5 catégories différentes. Les féminines adultes sont regroupées en une seule catégorie, une seule sur le classement scratch. Pour les catégories jeunes, les féminines 13/14 ans et 15/16 ans figureront dans le classement inter comité, par rapport à leur place au classement scratch (masculins féminines) et non par rapport à leur place si un classement « jeunes féminines » est établi (au moins 5 au départ).

En cas d'égalité, c'est la meilleure place qui départagera les ex aequo; en cas de nouvelle égalité la meilleure seconde place et ainsi de suite.

➤ **Récompenses :**

CLASSEMENTS DU CHAMPIONNAT NATIONAL CYCLOSPORT					
Individuel	Médailles			Maillots	Coupes
	Or	Argent	Bronze		
Jeunes Féminines 13/14 ans	1	1	1	1	1
Jeunes Masculins 13/14 ans	1 ou 2*	1	1	1 ou 2*	1 ou 2*
Jeunes Féminines 15/16 ans	1	1	1	1	1
Jeunes Masculins 15/16 ans	1 ou 2 *	1	1	1 ou 2*	1 ou 2*
Adultes Mas. 17/19 ans	1	1	1	1	1
Adultes Mas. 20/29 ans	1	1	1	1	1
Adultes Mas. 30/39 ans	1	1	1	1	1
Adultes Mas. 40/49 ans	1	1	1	1	1
Adultes Mas. 50 /59 ans	1	1	1	1	1
Adultes Mas. 60 ans et +	1	1	1	1	1
Adultes Fém. 17/19 ans	1	1	1	1	1
Adultes Fém. 20/29 ans	1	1	1	1	1
Adultes Fém. 30/39 ans	1	1	1	1	1
Adultes Fém. 40/49 ans	1	1	1	1	1
Adultes Fém. 50 ans et +	1	1	1	1	1
Totaux :	15 ou 17	15 ou 17	15 ou 17	15 ou 17	15 ou 17

* Voir § Classements et titres « Individuels », ci-dessus.

CLASSEMENTS DU CHAMPIONNAT NATIONAL CYCLOSPORT					
				Maillots	Coupes
<u>Comités</u>	Or	Argent	Bronze		
Jeunes Mas. et Féminines 13/14 ans	3	3	3		1
Jeunes Mas. et Féminines 15/16 ans	3	3	3		1
Adultes Mas. 17/19 ans	3	3	3		1
Adultes Mas. 20/29 ans	3	3	3		1
Adultes Mas. 30/39 ans	3	3	3		1
Adultes Mas. 40/49 ans	3	3	3		1
Adultes Mas. 50 /59 ans	3	3	3		1
Adultes Mas. 60 ans et +	3	3	3		1
Adultes Fém. 17/39 ans	3	3	3		1
Adultes Fém. 40 ans et plus	3	3	3		1
<u>Inter comités</u>	5	5	5		1
TOTAUX	52 maxi	52 maxi	52 maxi	17 maxi	28 maxi

B/ CONTRE-LA-MONTRE

L'installation de structures gonflables sur la chaussée (ou traversant la chaussée) est interdite, sera par contre autorisée une structure gonflable matérialisant la ligne de départ, en dehors du circuit.

➤ **Les circuits :**

➤ **CLM.Individuel**

- Adultes (vélos classiques et vélos couchés) : 25 km maximum
- Jeunes 15/16 ans : 15 km maximum

➤ **CLM par équipes**

- Parcours routier de **40 à 45 km maximum pour les équipes masculines**, sur des routes larges en bon état, sans grandes difficultés et ne présentant aucun danger pour cette spécialité.
- Parcours routier de **20 à 25 km maximum pour les équipes mixtes, les équipes « Duo » et les équipes « Vélos couchés »**, sur des routes larges en bon état, sans grandes difficultés et ne présentant aucun danger pour cette spécialité.
- **Parcours**: La distance restant à parcourir sera indiquée **au moins tous les 5 km** de même que l'entrée dans le **dernier kilomètre**.

➤ **Attribution des numéros de dossards, départs :**

➤ **Tirage au sort :**

Réalisé aléatoirement par le logiciel informatique, pour les individuels comme pour les équipes.

Précautions :

a) Tous les concurrents (ou équipes) d'une même catégorie prennent le départ consécutivement.

b) Les catégories prennent le départ dans l'ordre suivant :

Samedi - CLM. Individuel

- Féminines 50 ans et +; Féminines 40/49 ans; Féminines 30/39 ans ; Féminines 20/29 ans ; Féminines 17/19 ans ; Adultes Masculins 60ans et plus ; Adultes Masculins 50/59 ans ; Adultes Masculins 40/49 ans , Adultes Masculins 17/19 ans, Adultes Masculins 20/29 ans, Adultes Masculins 30/39 ans ; Vélos couchés : vélos mobiles , vélos 2 roues , vélos Trike, vélos à bras, Jeunes Masculins 15/16 ans - Jeunes Féminins 15/16 ans.

Dimanche - CLM/ équipes

- **Duos - Equipes Féminines, Equipe mixtes - Adultes Masculins 50 ans et plus - Adultes Masculins 17/49 ans**

ATTENTION! « Sur le même Championnat National de CLM, un concurrent ne peut participer qu'une seule fois par équipe, quel que soit le type d'équipe». **Un adulte masculin 50 ans et plus pourra être admis à participer dans une équipe 17/49ans.**

c) Deux concurrents ou 2 équipes d'un même comité ne peuvent prendre le départ consécutivement.

➤ **Les départs**

Chaque concurrent ou équipe doit se présenter au sas de départ **15 minutes avant le départ** pour que les opérations de contrôle technique soient effectuées.(cf. contrôles techniques).

CLM individuel: Les départs sont donnés en fonction de l'ordre déterminé par le tirage au sort, **toutes les 2 minutes ou au minimum 1min** en fonction du nombre de concurrents.

CLM par équipes:

Départs toutes les 3 minutes.

Ordre d'appel des concurrents

Dans chaque catégorie, les concurrents sont appelés pour se rendre au départ dans l'ordre déterminé par le tirage au sort préalablement réalisé.

Les départs sont donnés obligatoirement par le chronométreur. Un commissaire tiendra et lâchera le concurrent, sans le pousser. Possibilité également d'utiliser des barrières métalliques auxquelles se tiendront les concurrents.

Tout concurrent en retard verra son temps décompté à partir de l'heure prévue pour son départ.

➤ **Véhicules d'assistance des concurrents :**

Voir Règlement Général du CLM - **(Fiche n°18)**

➤ **Les commissaires de route**

➤ **Obligation des Comités**

Chaque sélection départementale devra fournir un commissaire qui, au cours de l'épreuve, montera dans un véhicule autre que celui de son département.

➤ **Pour assurer et vérifier la régularité de la compétition, des commissaires opéreront :**

- Dans les voitures suiveuses – Le commissaire d'un Comité montera dans un véhicule autre que celui de son département. S'il est témoin d'irrégularités, ce commissaire établira un rapport qui sera, à l'issue de chaque épreuve, présenté au jury des commissaires qui prendra, le cas échéant, les sanctions qui s'imposent.
- Discrètement, n'importe où sur le circuit.

➤ **Réunion d'information des commissaires**

Une réunion d'information se tiendra le vendredi soir, **avant la cérémonie d'ouverture.**

C'est au cours de cette réunion que seront remises les plaques attribués aux voitures suiveuses pour les deux jours. Celles-ci correspondent au numéro de dossard de leur coureur ou de leur équipe. Cette plaque personnalisée, devra être placée bien visible collée derrière le parebrise côté conducteur, de façon que les régulateurs, puisse les mettre en place lors de l'appel de leur coureur ou de leur équipe.

Une seule voiture suiveuse par coureur ou équipe.

Les voitures ne possédant pas de plaque d'identification, ne seront pas autorisées à suivre un coureur ou une équipe, en cas de non-respect de ces consignes, une pénalité de 2 secondes serait appliquée au coureur, ou à l'équipe.

➤ **Classements et titres**

• **Individuels:**

Masculins: Jeunes Masculins 15/16 ans - Adultes 17/19 ans - Adultes 20/29 ans - Adultes 30/39 ans - Adultes 40/49 ans - Adultes 50/59 ans – Adultes 60 ans et plus.- Vélos couchés : vélo mobiles – Vélos 2 roues – Vélos trike – Vélo a bras.

Féminines: Jeunes Féminines 15/16 ans - Adultes 17/19 ans - Adultes 20/29 ans - Adultes 30/39 ans - Adultes 40/49 ans – Adultes 50 ans et plus - **Vélos couchés : vélo mobiles – Vélos 2 roues – Vélos trike – Vélo a bras.**

Attention ! Pour les épreuves individuelles, le titre ne sera attribué que s'il y a au moins **8 partants pour les Masculins et 5 partantes pour les Féminines.**

- **Par équipes (de 3 ou 4 cycloportifs)**

- Adultes mixtes de 17 ans et plus avec au moins une Féminine de 17 ans et plus et un Masculin de 50 ans et plus. Temps pris sur le 3^e à condition que la Féminine et le Masculin de 50 ans et plus soient arrivés. Sinon, temps pris sur le 4^e.
- Adultes masculins 17/49 ans. – Temps pris sur le 3eme
- Adultes masculins 50 ans et plus. Temps pris sur le 3eme

Attention ! Pour les épreuves par équipes, le titre ne sera attribué que s'il y a au moins **cinq équipes au départ**.

Rappel : L'épreuve en « DUO » est proposée afin de permettre à ceux qui ne peuvent constituer une équipe répondant aux critères précisés ci-dessous (dans « Classements et titres ») de participer à une épreuve nationale.

Le DUO est formé sans aucune contrainte (deux masculins – deux féminines – Duo mixte, d'un même département ou de deux départements différents). En conséquence, aucun titre n'est attribué.

D'autre part, pour des raisons médicales et de logistique, il est strictement impossible de participer au CLM/équipes et au DUO.

- **Inter-comités : Classement sur 5 catégories avec au minimum une et au plus deux, équipes.**

➤ **Récompenses :**

CLASSEMENTS DU CHAMPIONNAT NATIONAL DE CLM.					
	Médailles			Maillots	Coupes
Individuels	Or	Argent	Bronze		
Jeunes Mas. 15/16 ans	1	1	1	1	1
Adultes Mas. 17/19 ans	1	1	1	1	1
Adultes Mas. 20/29 ans	1	1	1	1	1
Adultes Mas. 30/39 ans	1	1	1	1	1
Adultes Mas. 40/49 ans	1	1	1	1	1
Adultes Mas. 50 /59 ans	1	1	1	1	1
Adultes Mas. 60 ans et +	1	1	1	1	1
Jeunes Fém. 15/16 ans	1	1	1	1	1
Adultes Fém. 17/19 ans	1	1	1	1	1
Adultes Fém. 20/29 ans	1	1	1	1	1
Adultes Fém. 30/39 ans	1	1	1	1	1
Adultes Fém. 40/49 ans	1	1	1	1	1
Adultes Fém. 50 ans et +	1	1	1	1	1
Vélos couchés Mas. vélo mobiles	1	1	1	1	1
Vélos couchés Mas. vélo 2 roues	1	1	1	1	1
Vélos couchés Mas. trike (3 roues)	1	1	1	1	1
Vélos couchés Mas vélos à bras	1	1	1	1	1
Vélos couchés Fém. vélo mobiles	1	1	1	1	1
Vélos couchés Fém. vélo 2 roues	1	1	1	1	1
Vélos couchés Fém. trike (3 roues)	1	1	1	1	1
Vélos couchés Fém. vélos à bras	1	1	1	1	1
Totaux	21	21	21	21	21

CLASSEMENTS DU CHAMPIONNAT NATIONAL DE CLM.					
	Médailles			Maillots	Coupes
	Or	Argent	Bronze		
<u>Equipes</u>					
Equipes mixtes	4	4	4	4	1
Adultes Mas. 17/49 ans	4	4	4	4	1
Adultes Mas. 50 ans et +	4	4	4	4	1
<u>Equipes hors Championnat</u>					
Equipes « Duo »					1
Equipes Féminines					1
<u>Inter comités</u>	5	5	5		1
Totaux	38	38	38	33	27

C/ CYCLOCROSS

L'installation de structures gonflables sur la chaussée (ou traversant la chaussée) est interdite, sera par contre autorisée une structure gonflable matérialisant la ligne de départ, en dehors du circuit.

➤ **Les circuits**

• **Circuit « Jeunes 15/16 ans et Adultes »**

- Le parcours, long de 2200 à 3500 m, **cyclable sur au moins 75%** et comprenant chemins, prés et routes, sera tracé sur un terrain accidenté, jalonné si possible d'obstacles ne présentant pas de danger pour les concurrents (**6 obstacles au maximum - naturels ou artificiels - qui obligent les coureurs à descendre de vélo**).
- Le tracé du parcours sera indiqué aux concurrents d'une façon claire et sans équivoque possible. **Il sera balisé entièrement.** Par mesure de sécurité, les cordes, chaînes et pieux rigides sont interdits. Il est indispensable de mettre des protections devant les arbres, poteaux, piquets, murs ... Le balisage doit être constitué de rubalise de couleur voyante et de piquets flexibles.
- Le tracé ne doit **pas** comporter de **descente d'escalier, de franchissement de voie ferrée et de zones où la circulation de véhicules ne peut être neutralisée.**
- **Il doit comporter :**
 - Une partie de route goudronnée (ou assimilable), une partie cyclable sur terrains divers et quelques zones à parcourir en portant le vélo (Longueur maximum de chacune de ces dernières : 80 m).
 - Il est souhaitable que le tracé ait, sur toute sa longueur, une **largeur minimum de 3 mètres** pour faciliter au maximum le dépassement des concurrents entre eux.
 - **Des obstacles artificiels** qui seront constitués de 2 planches (pleines sur toute la hauteur et non métalliques) disposées à 4m l'une de l'autre, de **40 cm de hauteur maximum** et dont la largeur sera égale à celle du passage où elles sont placées.
 - Sur le parcours, il y aura **une seule série de 2 planches.**

Les concurrents doivent franchir tous les obstacles sous peine de déclassement.

S'il est prévu que le circuit possède une (des) **zone(s) pédestre(s)**, afin que celle(s)-ci soi(en)t effectivement parcourue(s) à pied, il sera indispensable que cette (ces) zone(s) soi(en)t matérialisée(s) à l'entrée et à la sortie : « Zone pédestre – Début » et « Zone pédestre – Fin ».

Pour le contrôle des passages, la présence d'un commissaire est indispensable.

- **Circuit « Jeunes 13/14 ans »**

- **Un parcours raccourci, sans difficultés importantes, sera envisagé pour les Jeunes 13/14 ans.**
- Les obstacles artificiels sont faits de deux planches (pleines sur toute la hauteur et non métalliques) disposées à 4 mètres l'une de l'autre. Elles doivent **avoir une hauteur maximum de 20 cm**; leur largeur est égale à celle du passage où elles sont placées.
- Sur le parcours, il y aura une seule série de deux planches.
Les concurrents doivent franchir tous les obstacles sous peine de déclassement.

- **Circuit « Jeunes 11/12 ans »**

- **Circuit de 1000m à 1500 m**
- **Parcours adapté, sans difficultés importantes.**
- **Aucun obstacle artificiel.**
- **Le départ** pourra être donné soit sur route, soit dans une prairie. Dans ce dernier cas plus particulièrement, il est impératif que l'aire soit suffisamment large. Il est indispensable que le premier passage étroit soit suffisamment éloigné et que le parcours se rétrécisse progressivement jusqu'au niveau de cet obstacle.
- **La ligne d'arrivée** sera placée sur une aire dégagée dépourvue d'obstacles et d'une longueur minimale de 100 mètres. Ce tronçon sera soit plat soit en montée.
- **Départ et arrivée** pourront se situer en dehors du circuit.

➤ **Durée des épreuves**

Catégories	Durée de la compétition
Jeunes Masculins et Féminines 11/12 ans	15 min Maximum pour le premier.
Jeunes Masculins et Féminines 13/14 ans	20 min Après 10 min de course, les participants devront effectuer autant de tours entiers que ceux parcourus par le concurrent de tête. A compter de la 10 ^e minute, le nombre de tours restant à effectuer devra être affiché.
Jeunes Masculins et Féminines 15/16 ans et Adultes Féminines	30 mn Après 15 min de course, les participant(e)s devront effectuer autant de tours entiers que ceux parcourus par le(la) concurrent(e) de tête. A compter de la 15 ^e minute, le nombre de tours restant à effectuer devra être affiché.
Adultes Masculins 17/19 ans et Adultes Masculins 60 ans et plus	40 mn Après 20 min de course, les participants devront effectuer autant de tours entiers que ceux parcourus par le concurrent de tête. A compter de la 20 ^e minute, le nombre de tours restant à effectuer devra être affiché
Adultes Masculins 20 à 59 ans	50 mn Après 25 min de course, les participants devront effectuer autant de tours entiers que ceux parcourus par le concurrent de tête. A compter de la 25 ^e minute, le nombre de tours restant à effectuer devra être affiché

➤ **Appel des concurrents**

Les concurrents doivent se présenter pour l'appel, ½ heure avant l'heure de départ. Tout concurrent absent au moment de l'appel de son nom sera placé sur la dernière ligne.

➤ **Changement de matériel**

- Le changement de matériel, y compris de roue, est interdit entre concurrents.
- Le changement de roues est autorisé en tout point du parcours.
- Le changement de bicyclette est autorisé uniquement au poste fixe (zone de changement de matériel) qu'elle qu'en soit la raison.
- **Un seul changement de machine n'est autorisé par tour.** Les vélos peuvent être lavés en dehors de la zone dédiée au changement. Pas de nettoyage dans la zone de changement de matériel.
- Le changement de vélo ne pourra être réalisé qu'entre 2 machines appartenant au même compétiteur sauf accord (même comité etc..).
- En cas de casse de machine, celui-ci ne pourra être remplacé par une 3^{ème} bicyclette.

➤ **Classements et titres**

- **Individuels :**

- **Jeunes :** Jeunes Masculins UFOLEP/OPEN et Féminines UFOLEP 11/12 ans - Jeunes Masculins UFOLEP/OPEN et Féminines UFOLEP 13/14 ans - Jeunes Masculins UFOLEP/OPEN et Féminines UFOLEP 15/16 ans.

(Dans les trois catégories masculines, titre national au 1^{er} Ufolépien s'il n'est pas le vainqueur, et placé dans les 15 premiers.

- Masculins : Adultes 17/19 ans - Adultes 20/29 ans - Adultes 30/39 ans - Adultes 40/49 ans - Adultes 50/59 ans et Adultes 60 ans et plus.

- Féminines : Adultes 17/19 ans – Adultes 20/29 ans – Adultes 30/39 ans – Adultes 40/49 ans – Adultes 50 ans et plus.

Attention :

Dans les toutes catégories Adultes Masculins, Adultes Féminines et Jeunes Masculins, le titre ne sera attribué que s'il y a au moins 8 partant(e)s. Pour les Jeunes Féminines (16 ans et moins), le titre ne sera attribué que s'il y a au moins 5 partantes.

- **Par comités :**

- **Jeunes :** Jeunes Masculins et Féminines 11/12 ans - Jeunes Masculins et Féminines 13/14 ans - Jeunes Masculins et Féminines 15/16 ans
- **Adultes masculins :** - Adultes 17/19 ans - Adultes 20/29 ans - Adultes 30/39 ans - Adultes 40/49 ans – Adultes 50/59 ans et Adultes 60 ans et plus Par addition des places des trois meilleurs concurrents de chaque comité.
- **Adultes féminines :** Adultes 17/39 ans – Adultes 40 ans et plus.
Par addition des places des deux meilleures concurrentes de chaque comité.

➤ **Inter-comités :**

Par addition des meilleures places obtenues dans 5 catégories différentes. Les féminines adultes sont regroupées en une seule catégorie, une seule sur le classement scratch. Pour les catégories jeunes, les féminines 11/12 ans, 13/14 ans, 15/16 ans, figureront dans le classement inter-comité, par rapport à leur place au classement scratch (masculins féminins) et non par rapport à leur place si un classement « jeunes féminines » est établi (au moins 5 au départ).

En cas d'égalité, c'est la meilleure place qui départagera les ex aequo; en cas de nouvelle égalité la meilleure seconde place et ainsi de suite.

➤ **Récompenses**

RECOMPENSES DU CHAMPIONNAT NATIONAL DE CYCLOCROSS					
	Médailles			Maillot	Coupes
Individuels	Or	Argent	Bronze		
Jeunes Féminines 11/12 ans	1	1	1	1	1
Jeunes Masculins 11/12 ans	1 ou 2*	1	1	1 ou 2*	1 ou 2*
Jeunes Féminines 13/14 ans	1	1	1	1	1
Jeunes Masculins 13/14 ans	1 ou 2*	1	1	1 ou 2*	1 ou 2*
Jeunes Féminines 15/16 ans	1	1	1	1	1
Jeunes Masculins 15/16 ans	1 ou 2*	1	1	1 ou 2*	1 ou 2*
Adultes M. 17/19 ans	1	1	1	1	1
Adultes M. 20/29 ans	1	1	1	1	1
Adultes M. 30/39 ans	1	1	1	1	1
Adultes M. 40/49 ans	1	1	1	1	1
Adultes M. 50 / 59 ans	1	1	1	1	1
Adultes M. 60 ans et plus	1	1	1	1	1
Adultes F. 17/19 ans	1	1	1	1	1
Adultes F. 20/29 ans	1	1	1	1	1
Adultes F. 30/39 ans	1	1	1	1	1
Adultes F. 40/49 ans	1	1	1	1	1
Adultes F. 50 ans et plus	1	1	1	1	1
Totaux	17 à 20	17	17	17 à 20	17 à 20

* Voir § Classements et titres « Individuels », ci-dessus.

RECOMPENSES DU CHAMPIONNAT NATIONAL DE CYCLOCROSS						
Compétition par équipes						
	Médailles					
Comités	Or	Argent	Bronze	Maillot		Coupes
Jeunes Masc. et Fém. 11/12 ans	3	3	3			1
Jeunes Masc. et Fém. 13/14 ans	3	3	3			1
Jeunes Masc. et Fém. 15/16 ans	3	3	3			1
Adultes M. 17/19 ans	3	3	3			1
Adultes M. 20/29 ans	3	3	3			1
Adultes M. 30/39 ans	3	3	3			1
Adultes M. 40/49 ans	3	3	3			1
Adultes M. 50 /59 ans	3	3	3			1
Adultes M. 60 ans et plus	3	3	3			1
Adultes F. 17/39 ans	3	3	3			1
Adultes F. 40 ans et plus	3	3	3			1
Inter comités						
	5	5	5			1
TOTAUX	58	58	58			32

D/ VELOS COUCHES :

Epreuve en ligne

Ce championnat se déroulera en même temps que le National CLM, et en fonction des organisateurs programmé le dimanche matin en ouverture, avant le National CLM par équipe.

L'installation de structures gonflables sur la chaussée (ou traversant la chaussée) est interdite, sera par contre autorisée une structure gonflable matérialisant la ligne de départ, en dehors du circuit.

➤ Le circuit :

- Sauf indication de l'organisateur, il sera identique au circuit utilisé pour le CLM, par les équipes Duos, Mixte, Féminines, (Parcours routier de 20 à 25 km maximum)

➤ Attribution des numéros de dossards, départs :

- Ils seront identiques à ceux utilisés lors du CLM individuel. Dans le cas de changement de catégorie, un nouveau numéro de dossards, sera attribué.

➤ Départ :

- Il sera donné, groupé sur la ligne d'arrivée, dans l'ordre suivant : vélo mobiles – Vélos 2 roues – Vélos trike – Vélo à bras.

➤ Durée des épreuves :

- 2 h maximum pour l'ensemble des catégories.

➤ Classements et titres :

- **Individuels :**

Masculins: vélo mobiles – Vélos 2 roues – Vélos trike – Vélo à bras.

Féminines: Vélos couchés : vélo mobiles – Vélos 2 roues – Vélos trike – Vélo à bras.

➤ **Récompenses :**

CLASSEMENTS DU CHAMPIONNAT NATIONAL VELOS COUCHES					
EPREUVE EN LIGNE					
	Médailles			Maillots	Coupes
Individuels	Or	Argent	Bronze		
Vélos couchés Mas. vélo mobiles	1	1	1	1	1
Vélos couchés Mas. vélo 2 roues	1	1	1	1	1
Vélos couchés Mas. trike (3 roues)	1	1	1	1	1
Vélos couchés Mas vélos à bras	1	1	1	1	1
Vélos couchés Fém. vélo mobiles	1	1	1	1	1
Vélos couchés Fém. vélo 2 roues	1	1	1	1	1
Vélos couchés Fém. trike (3 roues)	1	1	1	1	1
Vélos couchés Fém. vélos à bras	1	1	1	1	1
Totaux	21	21	21	21	21

Règlements
mis à jour le 30 Octobre 2024.
La Commission Nationale des Activités Cyclistes.

Règlements Nationaux Cycloport – CLM - Cyclocross

DEMANDE individuelle d'une carte « Compétiteur Cycloport »

1/ NOM Prénom Sexe M ☐ ou F ☐

Adresse :

Date de naissance N° téléphone

2/ Si vous avez déjà été licencié(e)

Nom et adresse de votre dernière association :

Etiez-vous licencié(e) UFOLEP ☐ et/ou FFC ☐ et/ou FSGT ☐
Cochez la(les) case(s)

Dernière licence dans cette discipline et catégorie dans cette (ces) fédération(s) au 31 décembre de cette année-là

UFOLEP Année : Catégorie : FFC Année : Catégorie : Nombre de points :

FSGT Année : Catégorie :

Avez-vous pratiqué ou pratiquez-vous ?

Le duathlon OUI ☐ NON ☐ Le triathlon OUI ☐ NON ☐ Le VTT de compétition OUI ☐ NON ☐

3/ Si vous souhaitez adhérer simultanément à une autre fédération. Laquelle ?

FFC ☐ FSGT ☐ FFCT ☐ Autre (précisez)

Vous avez (ou allez demander) une licence FFC Catégorie : Access : 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐

Open : 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐

Vous avez (ou allez demander) une licence FSGT Catégorie : 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ 6 ☐

4/ JEUNE – AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), père, mère ou tuteur (*), autorise mon
Enfant (nom et prénom) à pratiquer le cyclisme de compétition au sein de l'Ufolep.
J'autorise les organisateurs à faire soigner mon enfant et à prendre toutes mesures (y compris une hospitalisation) que nécessiterait
son état de santé, conformément aux prescriptions du corps médical consulté.

A, le

Signature

5/ Après avoir pris connaissance des Statuts de l'UFOLEP et des règlements concernant le cycloport UFOLEP, je souhaite obtenir
une carte cycloport dans l'Association suivante :

Je certifie exacts les renseignements fournis ci-dessus.

A, le

Signature du demandeur ou de son représentant légal pour les mineurs :

Règlements Nationaux Cycloport – CLM - Cyclocross

DEMANDE individuelle d'une carte « Compétiteur cyclocross »

1/ NOM Prénom Sexe M ☐ ou F ☐

Adresse :

Date de naissance N° téléphone

2/ Si vous avez déjà été licencié(e)

Nom et adresse de votre dernière association :

Etiez-vous licencié(e) UFOLEP ☐ et/ou FFC ☐ et/ou FSGT ☐
Cochez la(les) case(s)

Dernière licence dans cette discipline et catégorie dans cette (ces) fédération(s) au 31 décembre de cette année-là

UFOLEP Année : Catégorie : FFC Année : Catégorie : Nombre de points :

FSGT Année : Catégorie :

Avez-vous pratiqué ou pratiquez-vous ?

Le cyclisme sur route OUI ☐ NON ☐ Le triathlon OUI ☐ NON ☐ Le VTT de compétition OUI ☐ NON ☐

3/ Si vous souhaitez adhérer simultanément à une autre fédération. Laquelle ?

FFC ☐ FSGT ☐ FFCT ☐ Autre (précisez)

Vous avez (ou allez demander) une licence FFC Catégorie : Access : 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐

Open : 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐

Vous avez (ou allez demander) une licence FSGT Catégorie : 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ 6 ☐

4/ JEUNE – AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), père, mère ou tuteur (*), autorise mon
Enfant (nom et prénom) à pratiquer le cyclisme de compétition au sein de l'Ufolep.
J'autorise les organisateurs à faire soigner mon enfant et à prendre toutes mesures (y compris une hospitalisation) que nécessiterait
son état de santé, conformément aux prescriptions du corps médical consulté.

A, le

Signature

5/ Après avoir pris connaissance des Statuts de l'UFOLEP et des règlements concernant le cyclocross UFOLEP, je souhaite obtenir
une carte cyclocross dans l'Association suivante :

Je certifie exacts les renseignements fournis ci-dessus.

A, le

Signature du demandeur ou de son représentant légal pour les mineurs :

Mutation

Licencié(e) voulant quitter l'association dans laquelle il a déjà renouvelé sa licence

Si un licencié UFOLEP a **validité sa licence de la saison sportive en cours dans une association et souhaite changer d'association en cours de saison pour la même activité sportive**, il peut le faire à tout moment de la saison aux conditions suivantes :

- a) Aviser le Président de l'association quittée **par lettre recommandée, en y joignant le formulaire officiel de mutation.**
- b) Verser les éventuels droits correspondants.
- c) Joindre, à la demande d'homologation de la nouvelle licence, la photocopie de la lettre adressée au Président de l'association quittée.

1/ L'intéressé

Nom : Prénom :

Date de naissance N° de licence :

Licencié UFOLEP dans l'association :

Informe le président de sa décision de quitter l'association :

Pour le (les) motif(s) suivant(s)

.....

Date et signature de l'intéressé

2/ Avis du club quitté

Au cours de sa réunion du le comité directeur du club quitté a donné un avis **favorable, défavorable**, à cette demande de mutation.

Motif(s) :

.....

Date, nom et signature du Président :

3/ Avis du Comité Départemental UFOLEP du club quitté

Le comité départemental UFOLEP de
donne un avis **favorable, défavorable**, à cette demande de mutation.

Motif(s) :

.....

Date, nom et signature du Président du Comité départemental UFOLEP

4/ Avis du Bureau National de l'Ufolep

Le Bureau National UFOLEP s'est réuni le
et a donné un avis **favorable, défavorable**, à cette demande de mutation.

Motif(s) :

.....

Date, nom et signature du Président ou de son représentant,